

FCP (Fonds Commun de Placement)  
de droit français

OPCVM relevant de la  
Directive 2009/65 CE

# HARMONIE EQUILIBRE

## Rapport annuel au 31 décembre 2024

Commercialisateur : **OFI INVEST AM**

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **CACEIS BANK FRANCE**

Gestion administrative et comptable : **CACEIS FUND ADMINISTRATION**

Commissaire aux comptes : **PricewaterhouseCoopers Audit**

**Ofi invest Asset Management**

Siège social : 22 Rue Vernier - 75017 Paris  
Société Anonyme à Conseil d'Administration  
au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 384 940 342



**Ofi invest**  
Asset Management

## CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

### Dénomination

HARMONIE EQUILIBRE.

### Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

### Information sur le régime fiscal

Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs de parts peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par le Fonds, le cas échéant, ou lorsqu'ils céderont les titres de celui-ci. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le Fonds ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le Fonds dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du Fonds. Ainsi, certains revenus distribués en France par le Fonds à des non-résidents sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Avertissement : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

### Synthèse de l'offre de gestion

Caractéristiques								
Part	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum des souscriptions initiales	Montant minimum des souscriptions ultérieures	Valeur liquidative d'origine
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées					
C/D	FR0012432680	Capitalisation et/ou distribution et/ou report selon la méthode des coupons encaissés	Capitalisation et/ou distribution et/ou report selon la méthode des coupons encaissés	EUR	Tous souscripteurs, destiné plus particulièrement à la mutuelle santé Harmonie Mutuelle	1 part	1 part	100 000 €

### Objectif de gestion

Le Fonds « HARMONIE EQUILIBRE » (ci-après dénommé, le « FCP ») cherche à réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice composite 35% EURO STOXX® INDEX Dividendes Nets Réinvestis, 15% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Treasury Total Return et 50% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return, coupons réinvestis, sur l'horizon de placement recommandé de 5 ans en intégrant une démarche ESG. Celle-ci vise à réduire les risques et capter des opportunités en investissant dans des sociétés qui ont des profils de qualité en matière ESG et à contribuer à faire progresser les entreprises sur ces enjeux en engageant avec elles un dialogue régulier avec elles.

## Indicateur de référence

La performance du Fonds pourra être comparée a posteriori à l'indice composite 35% EURO STOXX® INDEX Dividendes Nets Réinvestis, 15% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Treasury Total Return et 50% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return, coupons réinvestis, indicateur de référence du FCP.

L'indice EURO STOXX® INDEX euros est un indice représentatif du marché boursier européen, zone euro. Il comprend environ 300 actions des plus importantes sociétés européennes. Il est calculé en euros, dividendes nets réinvestis, sur les cours de clôture. Pour plus d'informations sur cet indice : <http://www.stoxx.com>

L'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Treasury Total Return est représentatif des obligations publiques de toutes maturités à taux fixe investment grade des pays de la zone Euro. Il contient 393 obligations libellées en Euro de 13 pays. Pour plus d'informations sur cet indice son code Bloomberg est LEATTREU Index.

L'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return est un indice obligataire composé exclusivement d'obligations corporate à taux fixe et investment grade de maturité minimum 1 an libellé en Euro. Il contient 2514 obligations libellées en Euro. Pour plus d'informations sur cet indice son code Bloomberg est LECPTREU Index.

La gestion est totalement active et libre. Compte-tenu du caractère discrétionnaire de la gestion du fonds, le fonds n'a pas vocation à répliquer cet indicateur de référence. La performance du Fonds pourra, par conséquent, s'écartez de celle de l'indicateur de référence précité, calculé coupons réinvestis.

## Stratégie d'investissement

### Stratégies utilisées :

L'OPCVM n'est pas un OPCVM indiciel.

Le portefeuille est constitué d'instruments financiers de taux libellés en euro (obligations, obligations callable et puttable et autres titres de créance), d'instruments du marché monétaire, d'obligations convertibles de la zone OCDE, d'actions de la zone euro, de parts ou actions d'OPCVM et/ou de Fonds d'investissement éligibles gérés ou non par la société de gestion et de contrats financiers négociés sur des marchés réglementés ou organisés.

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le FCP est géré est comprise entre « 0 » et plus « + 7 ».

L'allocation entre les différentes classes d'actifs, qui a pour but la recherche d'une optimisation du couple rendement risque du portefeuille, respecte les limites définies ci-après dans la section Catégories d'actifs et contrats financiers utilisés.

La stratégie d'investissement de l'OPCVM s'effectue en 3 étapes :

- Un process top-down permettant de déterminer l'allocation ;
- Un filtre ESG pour l'ensemble de l'univers d'investissement ;
- Une sélection rigoureuse des titres selon des critères financiers et extra-financiers.

### Définition de l'univers investissable :

L'univers d'investissement est principalement constitué d'instruments financiers de taux libellés en euro (obligations, obligations callable et puttable et autres titres de créance), d'instruments du marché monétaire, d'obligations convertibles de la zone OCDE, d'actions de la zone euro, de parts ou actions d'OPCVM et/ou de Fonds d'investissement éligibles gérés ou non par la société de gestion et de contrats financiers négociés sur des marchés réglementés ou organisés.

L'équipe de gestion détermine le taux d'exposition du portefeuille à ces différentes classes (taux et action) et sous-classes d'actifs telles que les taux fixes, variables ou liés à l'inflation, les pentes de courbes, les secteurs (Etats, sécurisés, crédits), et les obligations convertibles pour la partie Taux et l'exposition sectorielle pour la partie Actions.

#### Sélection des titres :

Au-delà de la simple sélection de supports d'investissements, les gérants procèdent à une véritable construction de portefeuille dans le cadre de l'allocation d'actifs précédemment déterminée.

Le choix des titres se base sur un univers de dettes libellées en euros et émises par des émetteurs privés ou publics situées dans un pays membre de l'OCDE (hors pays émergents) ainsi que sur les actions de sociétés cotées de la zone euro.

Au sein de ce gisement, les titres sont sélectionnés selon :

- Une vue ESG
- Une vue qualitative sur l'émetteur public ou l'entreprise (business model, positionnement, management)
- Une vue financière : analyse de la situation financière, des dynamiques de marges et de solvabilité, niveau de valorisation.

L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque.

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des titres en portefeuille.

#### Émetteurs privés :

##### **Politique d'intégration ESG dans la décision d'investissement**

Une exclusion s'applique sur les émetteurs privés selon l'approche « Best- in Class » : pour faire partie de l'univers d'investissement éligible, la société ne doit pas faire partie des derniers 20% de son secteur selon la notation ESG propriétaire de la Société de Gestion s'appliquant aux émetteurs privés.

Pour évaluer les pratiques ESG, le Fonds prend en compte les piliers et thèmes suivants :

- Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets - Rejets toxiques - Produits verts ;
- Social : Capital humain - Sociétal - Produits et services – Communautés et droits humains ;
- Gouvernance : Structure de gouvernance – Comportement sur les marchés.

Chaque thème contient plusieurs enjeux sous-jacents. Les enjeux pris en compte varient en fonction de leur pertinence par secteur d'activité et sont pondérés relativement aux risques qu'ils représentent au sein de ce secteur (réputationnel, juridique, opérationnel etc.). Quelques exemples, non exhaustifs, sont présentés ci-dessous :

- Changement climatique : émissions carbone du processus de production ; émissions carbone amont/aval
- Ressources naturelles : impact de l'activité sur l'eau ; impact de l'activité sur la biodiversité.
- Capital humain : santé et sécurité ; développement du capital humain
- Produits et services : protection des données personnelles ; offre de produits plus sains
- Structure de gouvernance : respect des droits des actionnaires minoritaires ; rémunération des exécutifs

## Méthode de calcul de la note ESG et du score ISR :

A partir du référentiel sectoriel d'enjeux clés, une note ESG est calculée par émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés Environnementaux et Sociaux (E et S) et d'autre part les enjeux de gouvernance G. Les enjeux de gouvernance comprennent une pondération fixe de 30% pour le gouvernement d'entreprise et une pondération variable de 10% à 40% reflétant le niveau de risque induit par le comportement des dirigeants ou de l'entreprise.

Ce niveau varie selon les secteurs d'activités. La pondération globale des enjeux E et S est ensuite déterminée. La pondération des enjeux Environnementaux, Sociaux et de gouvernance est spécifique à chaque secteur d'activités. Ces notes peuvent faire l'objet :

1. D'éventuels malus liés à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés. Ce système de malus permet une prise en compte rapide des controverses les plus significatives, en attendant leur intégration dans l'analyse des enjeux clés.
2. D'éventuels bonus ou malus attribués par l'analyste en charge du secteur en cas de divergence sur l'appréciation d'un enjeu par l'agence de notation.

Les notes ESG sont utilisées pour établir un score ISR correspondant au classement de la note ESG de l'émetteur par rapport aux autres acteurs de son secteur ICB (niveau 2). Le score ISR est établi sur une échelle de 0,5 à 5 - le niveau de 5 correspondant à la note meilleure ESG du secteur. A l'intérieur de chaque secteur, les émetteurs sont classés en fonction de leur Score ISR. Chaque catégorie ISR couvre 20% des sociétés du secteur ICB 2 ces catégories sont les suivantes :

- Sous surveillance : émetteurs présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG
- Incertains : émetteurs dont les enjeux ESG sont faiblement gérés
- Suiveurs : émetteurs dont les enjeux ESG sont moyennement gérés
- Impliqués : émetteurs actifs dans la prise en compte des enjeux ESG
- Leaders : émetteurs les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG

L'évaluation ESG des émetteurs privés vise à obtenir une amélioration de la note ESG globale du portefeuille par rapport à ceux composant son univers d'investissement (minoré de 20% des valeurs les moins bien notées).

## Émetteurs publics :

Pour intégrer l'univers d'investissement éligible, les Etats ne doivent pas faire partie des derniers 20% de la poche Etats de l'univers d'investissement selon la notation ESG propriétaire de la Société de Gestion s'appliquant aux émetteurs souverains.

Les États comme les émetteurs privés font face à des risques extra-financiers de long terme : risques liés à leur gouvernance, risques sociaux, risques environnementaux. Ces différents risques agissent sur leur stabilité politique et sociale, leur santé économique et financière.

Prendre en compte ces éléments dans l'évaluation des États contribue à l'estimation de leur capacité à faire face à leurs engagements dans le futur.

A partir du référentiel d'enjeux clés des Etats, une Note ESG est calculée par Etat. Les domaines E et S représentent chacun 30 % de la note, et le domaine G 40 %.

Pour chaque enjeu, cette note reflète le positionnement de l'Etat par rapport à ses pairs. Cette note ESG est calculée sur 5.

L'analyse ESG des émetteurs est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative de l'équipe d'analyse ESG (données provenant essentiellement d'agences de notation ESG mais également d'agences spécialisées).

Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la note finale attribuée à un émetteur par l'équipe d'analyse ESG de la Société de Gestion diffère de celle proposée par un tiers.

Par ailleurs, la sélection d'OPC ISR externes à la Société de Gestion peut générer une absence de cohérence dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

Chaque catégorie ISR couvre 20% des Etats, ces catégories sont les suivantes :

- Sous surveillance : Etats présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG
- Incertains : Etats dont les enjeux ESG sont faiblement gérés
- Suiveurs : Etats dont les enjeux ESG sont moyennement gérés
- Impliqués : Etats actifs dans la prise en compte des enjeux ESG
- Leaders : Etats les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG

L'évaluation ESG des émetteurs souverains vise à obtenir une amélioration de la note ESG globale du portefeuille par rapport à ceux composant son univers d'investissement (minoré de 20% des valeurs les moins bien notées).

Pour l'ensemble des émetteurs :

Les actifs faisant l'objet d'une notation ESG ou d'un score ISR représenteront au minimum 90% de l'actif (hors liquidités). Les notations ESG des émetteurs s'effectuent sur une fréquence trimestrielle, tandis que les données sous-jacentes sont mises à jour à minima tous les 18 mois (selon la politique de MSCI, le fournisseur de données). Les notations peuvent également être ajustées par l'analyse de controverses ou à la suite d'initiatives d'engagement.

**Les politiques d'exclusion :**

Les politiques d'exclusion systématiquement appliquées à l'ensemble des OPC gérés par la Société de Gestion sont synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives » et disponible à l'adresse suivante : [https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives\\_ofi-invest-AM.pdf](https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf)

Règlementation SFDR :

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

### Actifs (hors dérivés intégrés) :

Le portefeuille du Fonds est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

#### **Actions :**

L'investissement en actions sur les marchés d'actions de la zone euro se fera en titres vifs et pourra résulter de la conversion de produits à dérivés intégrés actions et sera toujours situé entre 0% et 50% de l'actif net du FCP. L'exposition action de l'OPCVM issue de la détention d'obligations convertibles pourra atteindre 10% de son actif net. L'investissement en actions se fera au travers d'actions de toutes capitalisations sur les marchés de la zone euro. L'allocation sectorielle et géographique au sein de la zone euro sera discrétionnaire.

#### **Titres de créance et instruments du marché monétaire :**

Les actifs éligibles sont les instruments financiers de taux libellés en euro de la zone OCDE (obligations classiques, titres de créance négociables, obligations convertibles hors obligations convertibles contingentes dites « CoCos » et autres instruments du marché monétaire), émis par des Etats souverains ou des entreprises publiques, parapubliques ou privées.

L'investissement direct en produits de taux et plus accessoirement via des OPCVM et/ou des FIA et/ou des fonds de droits étrangers éligibles, gérés ou non par EGAMO, investissant eux-mêmes dans des instruments de taux est ainsi compris entre 50% et 100% de l'actif net du FCP. Dans ce cadre, l'investissement en titres de dette subordonnés est limité à 30% de l'actif net du fonds. Les titres de dette subordonnés présentent un risque de défaut plus important que les titres seniors, en contrepartie d'un rendement plus élevé. Une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires.

La société de gestion s'engage en outre à respecter les limites d'investissement spécifiques suivantes ayant pour assiette la quote-part de l'actif net du FCP investie en produits de taux (y compris en instruments du marché monétaire) :

- 100% maximum en émissions d'Etats souverains ou d'entreprises publiques, parapubliques ou privées, dont la notation est comprise entre « AAA » et « BBB- » (notation de catégorie « Investment Grade ») pour le long terme ou de qualité jugée équivalente par la société de gestion ;
- 30% maximum en émissions d'Etats souverains ou d'entreprises publiques, parapubliques ou privées, dont la notation est comprise entre « BB+ » et « BB- » (notation à caractère spéculatif dite « High Yield ») pour le long terme ou de qualité jugée équivalente par la société de gestion ;
- 30% maximum en titres non notés émis par des entreprises publiques, parapubliques ou privées.

La société de gestion s'assure que les titres en portefeuille répondent aux contraintes de notations susvisées, selon la politique de notation mise en place par la société de gestion. Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion.

Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

En cas de dégradation de la notation, les titres concernés pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle l'OPCVM est géré	Entre 0 et +7
Devises de libellé des titres dans lesquels l'OPCVM est investi	Euro : 100%
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels l'OPCVM est exposé	OCDE

#### Détention d'actions et parts d'OPC :

Le Fonds peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en parts ou actions :

- D'OPCVM,
- De FIA européens,
- De FIA de pays tiers autorisés à la commercialisation en France et
- De fonds de droit étranger autorisés à la commercialisation en France.

Les actions ou parts de FIA et de fonds de droit étranger doivent respecter les quatre critères de l'article R.214-13 du code monétaire et financier.

Le gérant n'investit que dans des OPC libellés en euro.

La sélection des OPCVM et fonds éligibles correspond aux styles de gestion, zones géographiques, tailles de capitalisation (...) que privilégie la société de gestion. Cette sélection est pratiquée par la Société de Gestion dans le cadre de sa multigestion en architecture ouverte.

Les OPC détenus par le fonds peuvent donc être gérés par des sociétés de gestion externes et/ou par la Société de Gestion.

#### Instruments dérivés :

#### Stratégies sur les contrats financiers :

Dans la limite d'une fois l'actif, le fonds peut investir sur les instruments dérivés suivants :

#### Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré.

#### Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Taux
- Action
- Change
- Crédit

#### Nature des interventions de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

#### Nature des instruments utilisés :

- Futures sur taux d'intérêt
- Options
- Swaps de taux d'intérêt en couverture du risque de taux
- Change à terme
- Dérivés de crédit

Le FCP s'engage à ne pas recourir aux instruments de titrisation ou aux dérivés de crédit.

#### Titres intégrant des dérivés :

L'investissement en obligations convertibles de la zone OCDE, libellées en euro, de tout secteur d'activité et de toute taille de capitalisation boursière, est compris entre 0% et 30% maximum de l'actif net du FCP.

L'investissement en obligations convertibles est réalisé principalement de manière directe.

Le FCP pourra recourir à des obligations callable ou puttable telle que définies dans sa stratégie de gestion.

Le recours à d'autres titres intégrant des dérivés est exclu. Le Fonds peut cependant être amené à en détenir temporairement à la suite d'opérations d'attribution. Le Fonds n'a pas vocation à les conserver.

L'ensemble des opérations sera limité à la réalisation de l'objectif de gestion.

#### Dépôts :

Le Fonds pourra effectuer des dépôts, dans la limite de 20% de son actif, d'une durée maximum de 12 mois auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit.

#### Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Fonds peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas, à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10 % de son actif net.

#### Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Non applicable

#### Profil de risque

Le Fonds sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'investisseur est donc exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs :

#### Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital. Le capital initialement investi est exposé aux aléas du marché et pourra ne pas être intégralement restitué à l'investisseur.

#### Risque lié à la gestion discrétionnaire :

La performance du fonds dépendra des titres choisis par le gérant. Il existe un risque que le gérant ne sélectionne pas les titres les plus performants, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

#### Risque des marchés actions :

Les variations des marchés actions peuvent avoir un impact négatif sur l'évolution de la valeur liquidative du FCP. Le FCP étant exposé jusqu'à 50% sur les marchés actions, sa valeur liquidative pourra baisser en cas de baisse des marchés d'actions européennes de toute capitalisation.

#### Risque lié à la détention de petites et moyennes valeurs :

Le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et engendrera dans ce dernier cas une baisse de la valeur liquidative.

#### Risque de crédit :

Le FCP peut être investi à hauteur de 50% minimum en titres de créances ou obligations émis par des émetteurs publics ou privés. Ces titres, représentant une créance émise par des Etats ou des entreprises, présentent un risque de crédit ou un risque de signature. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou de défaillance de l'emprunteur (défaut de remboursement), la valeur des obligations détenues peut baisser. La réalisation de ce risque peut entraîner par conséquence une baisse de la valeur liquidative du FCP.

#### Risque de taux :

La variation des taux d'intérêt peut avoir pour conséquence la diminution de la valeur des investissements en instruments obligataires et titres de créance du FCP, et de ce fait, de la valeur liquidative du FCP. Dans l'hypothèse d'une hausse des taux d'intérêt associée à une sensibilité positive du portefeuille, ou dans l'hypothèse contraire d'une baisse des taux associée à une sensibilité négative, la valeur liquidative du FCP est susceptible de baisser de manière sensible. Le risque de taux d'intérêt est généralement plus important pour des investissements dans des titres de créances ayant des échéances relativement longues que pour des investissements dans des titres de créances ayant des échéances plus courtes. En raison de sa stratégie d'investissement, le FCP peut être exposé à un risque de taux.

#### Risque associé aux obligations convertibles :

A mi-chemin entre les obligations et les actions, les obligations convertibles présentent la particularité d'introduire un risque action dans un instrument obligataire qui inclut déjà un risque de taux et de crédit. La volatilité des marchés actions étant supérieure à celle des marchés obligataires, la détention de ces instruments conduit à une augmentation du risque du portefeuille. La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible (évolution de la valeur de l'option de conversion). Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

#### Risque lié aux investissements dans des titres à haut rendement :

Le FCP peut détenir des produits dont la notation est inexistante (jusqu'à 30% des titres obligataires) ou basse (jusqu'à 30% des titres obligataires) et qui sont négociés sur des marchés dont les modalités de fonctionnement, en termes de transparence et de liquidité, peuvent s'écartez sensiblement des standards admis sur les places boursières ou réglementées européennes. Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement / High Yield » à caractère spéculatif pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

#### Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés :

Le Fonds peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille avec un engagement global de 100% maximum de l'actif. L'utilisation de ces instruments respecte la fourchette de sensibilité fixée. L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse et est susceptible d'augmenter les risques de taux. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

#### Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par l'OPCVM d'instruments financiers à terme et/ou d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement l'OPCVM à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative. Cependant ce risque de défaillance est réduit et accessoire, dans le cadre des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres, par l'existence de garanties financières détaillées ci-avant.

#### Risque lié aux titres de dette subordonnés :

Les investisseurs peuvent subir une perte de capital liée à l'utilisation des titres de dette subordonnés dans la gestion du Fonds. En effet, le créancier subordonné sera remboursé après le désintéressement de tous les créanciers de rang supérieur (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires), mais avant les actionnaires. La réalisation de ce risque peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

#### Risque en matière de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (Violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

#### **Le FCP est également exposé à titre accessoire aux risques suivants :**

#### Risque lié à l'inflation :

Le FCP investit dans des instruments liés à l'évolution de l'inflation réalisée ou anticipée. En fonction du type d'exposition à l'inflation et de l'évolution de l'inflation, la valeur liquidative peut baisser.

#### **Durée de placement recommandée**

5 ans minimum. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

### **CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE**

#### 01/01/2024 :

Changement de logo d'EGAMO.

#### 01/07/2024 :

Changement de société de gestion au profit d'Ofi Invest Asset Management.

### **CHANGEMENT(S) À VENIR**

Néant.

### **AUTRES INFORMATIONS**

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

#### **Ofi Invest Asset Management**

Service juridique

Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)

Courriel : [ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com](mailto:ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com)

## RAPPORT D'ACTIVITÉ

### Contexte économique et financier

*Date des données chiffrées : 31 décembre 2024, sauf si mentionné.*

En 2024, les politiques monétaires ont connu des changements majeurs, avec une suprématie économique des États-Unis. La croissance américaine, soutenue par la consommation privée et les secteurs de la technologie et de l'IA, a contrasté avec celle de l'Europe. Malgré de nombreuses incertitudes politiques et géopolitiques, la croissance mondiale et les marchés financiers sont restés stables. L'inflation, qui avait diminué de moitié en 2023, a baissé plus progressivement en 2024 en raison de la rigidité de l'inflation des services. Cette désinflation a permis à la Réserve fédérale américaine et à la Banque Centrale Européenne d'assouplir leur politique monétaire, avec des taux directeurs à 4,5% aux États-Unis et à 3% dans la zone euro en fin d'année.

Après une année 2023 marquée par une reprise économique, les bourses mondiales ont continué de progresser en 2024, surtout aux États-Unis et en Chine. Cependant, le marché français a été pénalisé par l'instabilité politique. Le marché européen du crédit a bien performé, offrant des rendements attractifs malgré des taux longs en hausse en fin d'année. Le marché monétaire a surpassé les obligations souveraines.

#### L'environnement économique :

Pour la quatrième année consécutive, la croissance mondiale a dépassé 3%, mais avec des disparités importantes entre les régions. Les États-Unis ont été un moteur clé grâce à une consommation vigoureuse, tandis que la zone Euro a connu une reprise modérée avec des disparités sectorielles et nationales.

**Aux États-Unis,** la demande domestique a été soutenue par la hausse des revenus réels et des dépenses de consommation. Les entreprises américaines gardent des fondamentaux solides et ont surmonté la hausse des taux grâce à des liquidités abondantes. Quant au chômage, il est resté bas (4,2% en novembre), sans surchauffe du marché du travail. Au total, la croissance économique a été plus robuste que prévu, atteignant environ 2,8% en 2024.

**De l'autre côté de l'Atlantique,** la consommation privée a été moins dynamique, malgré un marché du travail solide et une hausse des salaires. A noter que le taux d'épargne est resté élevé, freinant la consommation. La croissance de la zone euro devrait être environ de 0,7% sur l'année 2024, soutenue par principalement par le secteur des services. La crise industrielle, notamment en Allemagne, a pesé sur la croissance. L'Espagne et les pays périphériques ont contribué positivement à la croissance de la zone euro.

En 2024, l'inflation<sup>1</sup> a diminué pour atteindre environ 3% aux États-Unis et dans la zone euro. Cette baisse a permis à la Réserve fédérale américaine (Fed) et à la Banque Centrale Européenne (BCE) de réduire leurs taux directeurs de 100 points de base, les amenant à 4,5% aux États-Unis et à 3,0% dans la zone euro. La normalisation des bilans a également progressé, avec une réduction notable des actifs détenus par les deux banques centrales.

D'autres grandes banques centrales ont également baissé leurs taux, sauf la Banque du Japon (BoJ), qui a augmenté son taux directeur à 0,25% en 2024.

Les élections européennes ont vu une montée des partis d'extrême droite, comme prévu par les sondages. En France, les résultats ont conduit Emmanuel Macron à dissoudre l'Assemblée nationale et à convoquer des élections législatives anticipées en juin, entraînant une instabilité politique et un dérapage budgétaire en 2024. En Allemagne, la rupture de la coalition d'Olaf Scholz a conduit à des élections anticipées prévues pour février prochain. Aux États-Unis, les résultats des élections ont été clairs et bien accueillis par les marchés, grâce aux baisses d'impôts annoncées et à un cadre favorable aux affaires. Il faudra attendre 2025 pour voir si le président américain mettra en œuvre son programme.

<sup>1</sup> L'inflation est une augmentation générale et continue des prix des biens et services dans une économie sur une période donnée.

\* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 31 décembre 2024.

### Taux d'intérêt :

En 2024, les actions des Banques Centrales ont donné le « La » des marchés de taux. Les baisses de taux directeurs étaient attendues dès le début de l'année, mais ont été retardées. La BCE a commencé à baisser ses taux en juin, suivie par la Fed en septembre. Les taux courts ont été peu impactés et sont restés stables, tandis que les taux longs ont augmenté. Le taux à 2 ans américain est resté autour de 4,24%, et le taux à 2 ans allemand a légèrement diminué à 2,10% (-30bps). Le taux à 10 ans américain a augmenté à 4,57% (+70 bps) et le taux à 10 ans allemand à 2,36% (+34 bps).

Les obligations souveraines (obligations d'Etat) en zone euro ont donc eu une performance de 1,78% (pour l'indice JPM GBI EMU), inférieure aux fonds monétaires qui ont atteint presque 4%, un record depuis 2008. En parallèle, dans un contexte politique particulièrement dégradé en France depuis la dissolution de l'Assemblée nationale et les élections législatives en juin dernier, l'écart des taux 10 ans entre l'Allemagne et la France s'est écarté d'environ 30 points de base pour terminer l'année au-dessus de 80 points de base. L'écart de taux entre les États-Unis et l'Allemagne s'est également creusé pour passer de 190 points de base début 2024 à 220 points de base en fin d'année.

### Crédit :

Les obligations du secteur privé ont offert de meilleurs rendements : environ 5% pour les obligations de bonne qualité et 9% pour le crédit spéculatif à haut rendement. Le marché du crédit étant sensible au taux et aux marges de crédit (spreads), ce sont donc bien les spreads qui ont soutenu la classe d'actifs. Les émissions primaires ont atteint des records avec 588 milliards d'euros émis sur l'« Investment Grade » et 155 milliards d'euros sur le « High Yield »<sup>2</sup>, selon OIS et Bloomberg (émissions financières et corporate). Les flux vers les fonds obligataires européens ont même triplé par rapport à 2023, permettant au passage aux entreprises de se refinancer.

### Actions :

En 2024, les prévisions économiques ont été déjouées. Le ralentissement économique américain ne s'est pas concrétisé, l'inflation sous-jacente<sup>3</sup> est restée persistante, surtout aux États-Unis, et les tensions géopolitiques ont été constantes. Malgré cela, la volatilité<sup>4</sup> des marchés actions n'a pas augmenté, et de nombreux indices ont atteint des records historiques.

Les valeurs américaines ont représenté plus de 75% des grands indices internationaux, grâce à une croissance économique dynamique et auto-entretenue. Les investissements internationaux se sont concentrés sur les marchés américains, perçus comme un îlot de prospérité résiliente. L'innovation technologique, dominée par les entreprises américaines, a également prospéré, avec huit entreprises dépassant les 1.000 milliards de dollars de capitalisation boursière, toutes liées à l'Intelligence Artificielle. Un écosystème entier, incluant les infrastructures de centres de données et la génération électrique, en a bénéficié. Sur cette période, les marchés américains ont atteint une valorisation record, à près de 23 fois les résultats estimés de 2025, avec des secteurs variés comme l'industrie et les services financiers contribuant à cette croissance.

Le marché japonais a également bien performé, avec le Nikkei<sup>5</sup> dépassant son record de 1989, soutenu par la consommation des ménages et une inflation proche de 2%. Les marchés émergents ont connu une bonne année, notamment grâce au rebond des valeurs chinoises soutenues par les mesures de Pékin.

<sup>2</sup> On oppose les obligations spéculatives à haut rendement (High Yield) aux obligations de qualité (Investment Grade). Les obligations spéculatives à haut rendement sont des obligations d'entreprises émises par des sociétés ayant reçu d'une agence de notation une note de crédit inférieure ou égale à BB+. Elles sont considérées comme ayant un risque de crédit supérieur aux obligations « Investment Grade ».

<sup>3</sup> Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 31 décembre 2024.

<sup>3</sup> L'inflation sous-jacente, également appelée inflation de base, est une mesure de l'évolution des prix qui exclut les éléments les plus volatils, tels que les produits alimentaires et l'énergie.

<sup>4</sup> La volatilité est une mesure statistique de la dispersion des rendements d'un actif financier ou d'un marché. Elle indique à quel point les prix d'un actif peuvent fluctuer autour de leur moyenne sur une période donnée.

<sup>5</sup> Indice boursier le plus suivi au Japon. Il est composé des 225 plus grandes entreprises japonaises cotées à la Bourse de Tokyo.

La France et l'Allemagne, les deux moteurs économiques européens, ont connu des difficultés. La France a souffert d'une instabilité politique, entraînant une prime de risque sur son marché domestique, et le CAC 40 a terminé l'année en baisse de plus de 10% par rapport à son record de mai 2024. L'Allemagne, dépendante de l'économie chinoise, n'a pas vu la reprise manufacturière attendue, mais son marché a fini sur une note plus positive grâce à l'espérance de la fin des hostilités en Ukraine, d'une relance chinoise et d'un nouveau gouvernement plus déterminé.

## Politique de gestion

### Allocation :

Nous avons accompagné sur le premier semestre la hausse des marchés actions en maintenant une exposition dans le portefeuille de l'ordre de 35%. À la suite de la dissolution de l'assemblée nationale en France nous avons réduit cette exposition à 30%. Sur le deuxième semestre nous avons profité de la volatilité sur les marchés actions en faisant fluctuer le taux d'exposition entre 30% et 33%. En fin d'année le niveau d'exposition était autour de 31%. Sur la poche actions nous avons initié une position au milieu du mois de juin sur le bund via des futures pour augmenter la durée du portefeuille. Cette position correspond à environ 6% d'exposition pour le portefeuille. Nous avons maintenu cette exposition tout le long du second semestre.

### Poche action :

Le marché a rapidement progressé en début d'année avec une performance de 10% au 1er trimestre signifiant que le reste de l'année a finalement été égal malgré une forte volatilité.

Le rallye haussier du début d'année a été porté par les espoirs d'un cycle de baisses de taux marqué et par de bonnes publications de résultats annuels (2023) et premier trimestre 2024 se traduisant par une performance de 11,3% sur l'Euro Stoxx NR au 15 mai 24. Cet excès d'optimisme s'est rapidement inversé avec les inquiétudes économiques, politiques et géopolitiques qui se sont accentuées au cours du second semestre.

En effet la crise politique en France puis en Allemagne, l'élection de Donald Trump accompagnée de menaces de droits de douane, l'extension de la guerre au Moyen-Orient, la détérioration de l'activité économique européenne ou encore la faible consommation chinoise ont pesé sur le sentiment des investisseurs européens.

Le CAC 40 NR avec son absence de performance est l'indice qui a le plus souffert parmi les grandes places économiques européennes, impacté par l'augmentation de l'instabilité politique française, mais aussi par sa dominante sectorielle du luxe qui a été fortement pénalisé par le ralentissement de la consommation chinoise.

D'un point de vue sectoriel, les financières ont été en tête : les fondamentaux des bénéfices ayant continué de dépasser les attentes du consensus, tandis que les solides rendements du capital ont également stimulé le secteur. L'industrie a également enregistré des performances exceptionnelles, stimulées par une forte demande pour l'aéronautique et la défense. Les secteurs des matières premières comme l'énergie et les matériaux ont été à la traîne ; les prix du pétrole étant restés modérés tout au long de l'année tandis que la faible demande de matières premières en Chine a continué de peser sur le sentiment.

La poche actions du Fonds termine l'année en croissance de 13,58% contre son indice de référence à 9,26%. Cette surperformance a été réalisée au second semestre. En effet, malgré de belles performances comme Rheinmetall, MTU Aero, Renault ou encore UCB le Fonds termine le premier semestre en ligne avec son indice à la suite des contre-performances d'Aixtron et Grifols. En revanche sur la seconde partie de l'année, le Fonds tire parti de son stock picking avec notamment Société Générale, Accor, UCB ou encore Saint-Gobain qui réalisent un excellent second semestre. De plus la sous-pondération sur le luxe a également été un contributeur positif à la performance active.

### Poche taux :

En 2024, les marchés obligataires ont été marqués par des évolutions significatives, principalement influencées par un ralentissement progressif de l'inflation et les premières baisses des taux directeurs, qui ont offert un répit après 24 mois de resserrement monétaire.

Les marchés des obligations d'entreprises ont bénéficié de l'amélioration des conditions de financement à partir de l'été. Les segments investment grade ont attiré une demande accrue, tandis que les obligations à haut rendement ont vu leur volatilité diminuer dans un contexte de faibles émissions sur le marché primaire. Dans ce contexte les indices de crédit se sont resserrés de 36bps pour les obligations corporates et de 74bps pour les obligations à haut rendement.

La courbe des taux, longtemps inversée, a commencé à se redresser après la baisse des taux de la Fed, signe d'un rééquilibrage progressif des attentes économiques.

Nous avons gardé une position prudente notamment sur la gestion de la duration avec un duration en légère hausse à 4,4 en fin d'année 2024 contre 4,3 en début d'année. Le portefeuille a profité d'un positionnement sur le crédit et notamment sur les financières sur l'année. Nous avons amélioré la qualité de crédit du portefeuille avec des investissements sur des souverains ou quasi souverains. Nous avons continué de prendre des positions sur le marché primaire obligataire dans le but de capter les primes d'émission et de doper la performance du portefeuille.

Nous avons également amélioré la qualité extra-financière du portefeuille selon le référentiel Harmonie Mutuelle.

### Performances

Entre le 29/12/2023 et le 31/12/2024, la performance du Fonds a été de 3,47% contre 5,94% pour son indice de référence composite (35% EURO STOXX® INDEX Dividendes Nets Réinvestis, 15% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Treasury Total Return et 50% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return, coupons réinvestis).

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
HARMONIE EQUILIBRE PART C/D	FR0012432680	29/12/2023	31/12/2024	3,47%	5,94%	114 645,30 €	118 618,26 €

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

### Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS	
				(en devise de comptabilité, hors frais)	
HARMONIE EQUILIBRE	OPC	FR0010653618	OFI INVEST MARCHÉ MONÉTAIRE X	15 142 971,04	15 816 599,76
HARMONIE EQUILIBRE	OBLIGATIONS	AT0000A33SH3	AUST GO 2.9 05-29	1 539 435,00	
HARMONIE EQUILIBRE	OBLIGATIONS	FR001400RIT6	ITM ENT 5.75 07-29	1 499 800,00	1 515 960,00
HARMONIE EQUILIBRE	OBLIGATIONS	DE0001141869	BUND 1.3 10-27		1 472 055,00
HARMONIE EQUILIBRE	OBLIGATIONS	FR0013281946	WORL 1.625 09-24		1 197 040,00
HARMONIE EQUILIBRE	OBLIGATIONS	FR0011962398	FRANCE 1.75% 251124		1 000 000,00
HARMONIE EQUILIBRE	OBLIGATIONS	XS2080205367	NATW GR 0.75 11-24		899 550,00
HARMONIE EQUILIBRE	ACTIONS	DE0007236101	SIEMENS AG-REG		862 213,55
HARMONIE EQUILIBRE	OBLIGATIONS	FR001400H5F4	SCHN EL 3.375 04-25		800 480,00
HARMONIE EQUILIBRE	OBLIGATIONS	FR001400HX73	L OREA 3.125 05-25		800 472,00

## INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

### Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : [https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement\\_actionnarial-et-de-vote.pdf](https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf). Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/rapport-engagement.pdf>

### Procédure de choix des intermédiaires

Le Groupe Ofi Invest a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe Ofi Invest, la société Ofi Invest Intermediation Services. En cas de recours à cette dernière, des commissions de réception et transmissions des ordres seront également facturés au Fonds en complément des frais de gestion décrits ci-dessus.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe Ofi Invest. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

#### **Frais d'intermédiation**

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

#### **Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC**

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle de l'engagement.

#### **Informations relatives à l'ESMA**

##### Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

##### Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- Change : Pas de position au 31/12/2024
- Taux : Pas de position au 31/12/2024
- Crédit : Pas de position au 31/12/2024
- Actions – CFD : Pas de position au 31/12/2024
- Commodities : Pas de position au 31/12/2024

##### Les contrats financiers (dérivés listés) :

- **Futures :** **7 358 490 euros**
- Options : Pas de position au 31/12/2024

##### Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- Néant.

#### **Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR**

Sur l'exercice clos au 31/12/2024, HARMONIE EQUILIBRE n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

## Informations relatives aux rémunérations

### Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires.

Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

### Partie quantitative :

#### Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 358 personnes (\*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2024 s'est élevé à 40 999 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 31 732 000 euros, soit 77% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 9 267 000 euros (\*\*), soit 23% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2024.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2024, 2 500 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2024), 13 241 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 74 personnes au 31 décembre 2024).

(\* Effectif présent au 31 décembre 2024)

(\*\* Bonus 2024 versé en février 2025)

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :  
Harmonie Equilibre

Identifiant d'entité juridique :  
969500CCD5XB8IPKBH37

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_\_ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_\_ %

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_\_ % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Harmonie Equilibre (ci-après le « **Fonds** ») a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place de deux démarches systématiques :

1. Les exclusions normatives et sectorielles ;
2. L'intégration ESG par le biais de différentes exigences.

En effet, ce Fonds a suivi une approche en « Amélioration de note » : la note ESG globale du portefeuille devait être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de 20% des émetteurs privés et 20% des émetteurs publics les moins bien notés.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au 31 décembre 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

**Emetteurs privés :**

- **La note ESG calculée sur les émetteurs privés** : la note ESG atteint **6,42** sur 10 ;
- **La note ESG de son univers** est de **6,33** sur 10 ;
- **Le pourcentage d'émetteurs privés les moins performants en ESG exclus selon l'approche « Amélioration de note »** : **20%**.

**Emetteurs publics :**

- **La note ESG calculée sur les émetteurs publics** : la note ESG atteint **7,77** sur 10 ;
- **La note ESG de son univers** est de **7,56** sur 10 ;
- **Le pourcentage d'émetteurs privés les moins performants en ESG exclus selon l'approche « Amélioration de note »** : **20%**.

Le Fonds a donc atteint l'objectif de surperformance de l'univers d'investissement sur cet indicateur de durabilité.

Le Fonds Harmonie Equilibre a changé de Société de Gestion et de méthodologie ESG à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024. Les données 2023 ne sont donc pas comparables avec les données 2024.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● ***... et par rapport aux périodes précédentes ?***

Le Fonds Harmonie Equilibre a changé de Société de Gestion et de méthodologie ESG à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024. Les données 2023 ne sont donc pas comparables avec les données 2024 et ne sont pas affichées dans le présent RTS.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Non applicable.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Non applicable.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :*

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*

### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?



Les méthodes d'évaluation par la Société de Gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

*Le Fonds Harmonie Equilibre a changé de Société de Gestion et de méthodologie ESG à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024. Les données 2023 ne sont donc pas comparables avec les données 2024 et ne sont pas affichées dans le présent RTS.*

Indicateur d'incidence négative	Elément de mesure	Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement					
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="flex: 1; text-align: center;"> <p><b>Emissions de GES de niveau 1</b></p> <p>1659,46 Teq CO2</p> <p>Taux de couverture = 83,5%</p> </div> <div style="flex: 1; text-align: center;"> <p><b>Emissions de GES de niveau 2</b></p> <p>1148,10 Teq CO2</p> <p>Taux de couverture = 83,5%</p> </div> <div style="flex: 1; text-align: center;"> <p><b>Emissions de GES de niveau 3</b></p> <p>27897,13 Teq CO2</p> <p>Taux de couverture = 83,5%</p> </div> <div style="flex: 1; text-align: center;"> <p><b>Emissions totales de GES</b></p> <p>39704,69 Teq CO2</p> <p>Taux de couverture = 83,5%</p> </div> </div>	<p>Non applicable.</p> <p>Cette annexe contenant les informations annuelles relatives aux principales incidences négatives est la première à être communiquée.</p>	<p>Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.</p> <p>Se référer à la Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion</p>	<p>Notation ESG<sup>1</sup> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de « production » et « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » Analyse de controverses sur ces enjeux ; Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate ; Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR ; Mesures additionnelles définies en 2024 ; Livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille .</p> <p>Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée. Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p> <p>Renforcement des seuils sur d'exclusions sur les politique charbon et pétrole et gaz</p>
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	397,83 (Teq CO2/million d'EUR)		Politique d'Engagement sur le volet climat.

<sup>1</sup> La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

		(Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC	Taux de couverture = 83,5%		Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politique de Vote sur le Say on Climate.  <u>Mesures additionnelles définies en 2024 :</u> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI)
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements  (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)	726,53 (Teq CO2/million d'EUR)  Taux de couverture = 83,5%	Non applicable.  Cette annexe contenant les informations annuelles relatives aux principales incidences négatives est la première à être communiquée		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de production » et « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » ;  Politique d'Engagement sur le volet climat.  Politique de Vote sur le Say on Climate.  <u>Mesures additionnelles définies en 2024 :</u> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	11%  Taux de couverture = 98,8%			Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz.  Politique d'Engagement sur le volet climat ;  Politique de Vote sur le Say on Climate.  <u>Mesures additionnelles définies en 2024 :</u> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	Part d'énergie non renouvelable consommée = 57%  Taux de couverture = 89,4%  Part d'énergie non-renouvelable produite = 35%  Taux de couverture = 17,1%	Non applicable.  Cette annexe contenant les informations annuelles relatives aux principales incidences négatives est la première à être communiquée.		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ;  Analyse de controverses sur cet enjeu ;  Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.  <u>Mesures additionnelles définies en 2024 :</u> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,36 (GWh/million d'EUR)  Taux de couverture = 93,4%			Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ;  Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.  <u>Mesures additionnelles définies en 2024 :</u> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une	1%  Taux de couverture = 96,6%	Non applicable.		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « biodiversité » ;  Analyse de controverses sur cet enjeu ;  Politique d'Engagement sur le volet biodiversité ;  Politique de protection de la biodiversité avec l'adoption d'une

		incidence négative sur ces zones		Cette annexe contenant les informations annuelles relatives aux principales incidences négatives est la première à être communiquée		politique sectorielle sur l'huile de palme.  <u>Mesures additionnelles définies en 2024 :</u> Stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024); Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	46964,32 (Tonnes)  Taux de couverture = 12,5%	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 et PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » ; Analyse de controverses sur cet enjeu.  <u>Mesures additionnelles définies en 2024 :</u> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).	
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	70,48 (Tonnes)  Taux de couverture = 50,1%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « rejets toxiques » ; « déchets d'emballages et recyclages » ; « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels. Analyse de controverses sur ces enjeux.  <u>Mesures additionnelles définies en 2024 :</u> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).	
<b>Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption</b>						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%  Taux de couverture = 99,1%	Non applicable.  Cette annexe contenant les informations annuelles relatives aux principales incidences négatives est la première à être communiquée.	Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ; Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires ; Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR.  <u>Mesures additionnelles définies en 2024 :</u> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).	
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des	37%  Taux de couverture = 97,1%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Politique d'exclusions normative sur le Pacte mondial. Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial). Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et	

		différends permettant de remédier à de telles violations				lutte contre la corruption/ éthique des affaires.
				Non applicable.		<i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0,17 Taux de couverture = 44,4%	Cette annexe contenant les informations annuelles relatives aux principales incidences négatives est la première à être communiquée	Analysé de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre.	<i>Mesures additionnelles prévues en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	42% Taux de couverture = 96,9%	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « composition et fonctionnement du Conseil d'administration » ; Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40%. Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR.	<i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0% Taux de couverture = 99,1%	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques.	<i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales						
Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	2% Taux de couverture = 98,8%	Non applicable.	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). Mise en place d'une politique d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)	
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	5% Taux de couverture = 98,4%	Cette annexe contenant les informations annuelles relatives aux principales incidences négatives est la première à être communiquée.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires » Analyse de controverses sur cet enjeu Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial).	<i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31 décembre 2024, les principaux investissements du Fonds sont les suivants :

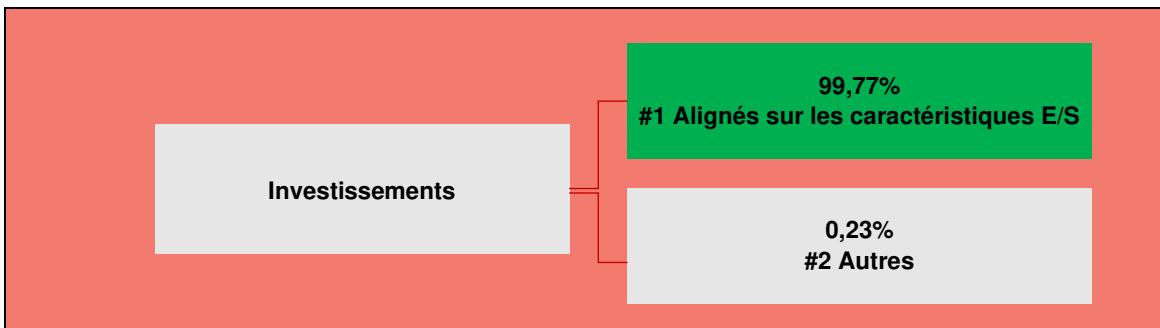
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Actif	Poids	Pays
BOP6886FI Prvt	67,5%	France
BOP6886EQ Prvt	32,5%	France
LUXALPHA SICAV-AMERICAN SELECT B	0,0%	Luxembourg



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- Quelle était l'allocation des actifs ?



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

**Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Au 31 décembre 2024, le Fonds a **99,77%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds a **0,23%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- 0,23% de liquidités ;
- 0,00% de dérivés ;
- 0,00% de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG ou d'OPC non-ESG ;

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG ou d'OPC non-ESG, 10% maximum liquidités et de produits dérivés.

### ● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Au 31 décembre 2024, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

HARMONIE EQUILIBRE	
Autre	100,0%

### **Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Au 31 décembre 2024, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxinomie en portefeuille est nulle.

### ● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>2</sup> ?**

**Oui**

- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire

**Non**

<sup>2</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

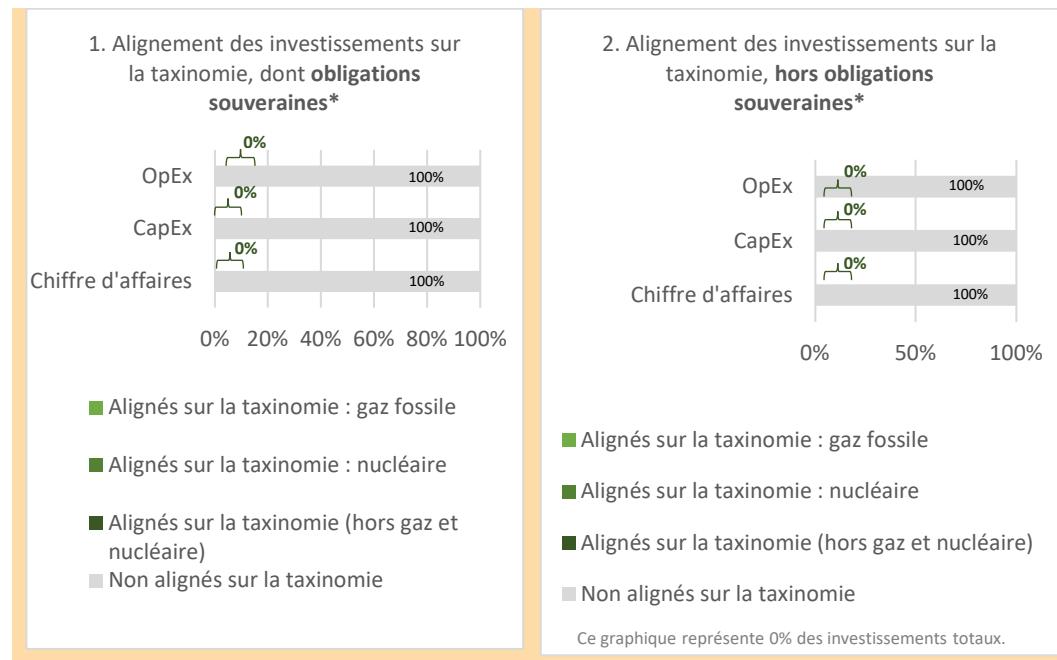
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

#### - des dépenses d'investissement

(CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



*\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

#### ● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 31 décembre 2024, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

#### ● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au 31 décembre 2024, la part d'investissements alignés sur la taxinomie est restée nulle.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

#### Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable.



#### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?**

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG ou d'OPC non-ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

Non applicable.

**● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

**● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable.

**● Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

**● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable.



**HARMONIE EQUILIBRE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2024**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2024**

**HARMONIE EQUILIBRE**

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT  
22, rue Vernier  
75017 PARIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement HARMONIE EQUILIBRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Nous attirons également votre attention sur le point exposé dans les règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels sous la rubrique « *OPC détenus* » concernant la ligne LUXALPHA AMERIQUE SELECTION détenue en portefeuille.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonference, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

2025.04.30 19:16:38 +0200



## Bilan Actif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	-
<b>Titres financiers</b>	<b>107 969 692,04</b>
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>34 656 010,23</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	34 656 010,23
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	<b>72 264 273,11</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	72 264 273,11
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Titres de créances (D)</b>	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>886 568,70</b>
OPCVM	886 568,70
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
<b>Dépôts (F)</b>	-
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>162 840,00</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
<b>Prêts (I)</b>	-
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	-
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>107 969 692,04</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>178 378,50</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>5 185,53</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)</b>	<b>183 564,03</b>
<b>Total Actif I+II</b>	<b>108 153 256,07</b>

(\*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

## Bilan Passif au 31 décembre 2024 en euros

		31/12/2024
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital		104 345 700,99
Report à nouveau sur revenu net		-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes		-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		-
Résultat net de l'exercice		3 616 026,50
<b>Capitaux propres</b>		<b>107 961 727,49</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>		-
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>		<b>107 961 727,49</b>
<b>Passifs éligibles :</b>		
<b>Instruments financiers (A)</b>		-
Opérations de cession sur instruments financiers		-
Opérations temporaires sur titres financiers		-
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>		<b>162 840,00</b>
<b>Emprunts (C)</b>		-
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>		-
<b>Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D</b>		<b>162 840,00</b>
<b>Autres passifs :</b>		
<b>Dettes et comptes d'ajustement passifs</b>		<b>28 644,27</b>
<b>Concours bancaires</b>		<b>44,31</b>
<b>Sous-total autres passifs IV</b>		<b>28 688,58</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>		<b>108 153 256,07</b>

(\*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

## Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros

31/12/2024

<b>Revenus financiers nets</b>	
<b>Produits sur opérations financières</b>	
Produits sur actions	981 758,90
Produits sur obligations	1 377 826,72
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	6 638,17
<b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>	<b>2 366 223,79</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-2,47
<b>Sous-total Charges sur opérations financières</b>	<b>-2,47</b>
<b>Total Revenus financiers nets (A)</b>	<b>2 366 221,32</b>
<b>Autres produits :</b>	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
<b>Autres charges :</b>	<b>-302 132,76</b>
Frais de gestion de la société de gestion	-302 132,76
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
<b>Sous-total Autres produits et Autres charges (B)</b>	<b>-302 132,76</b>
<b>Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B</b>	<b>2 064 088,56</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	
<b>Sous-total Revenus nets I = C+D</b>	<b>2 064 088,56</b>

## Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros (suite)

	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>	
Plus et moins-values réalisées	2 158 470,24
Frais de transactions externes et frais de cession	-60 194,23
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
<b>Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>2 098 276,01</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>-</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F</b>	<b>2 098 276,01</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	3 265 865,04
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-2,45
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
<b>Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)</b>	<b>3 265 862,59</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>-</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H</b>	<b>3 265 862,59</b>
<b>Acomptes :</b>	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-1 990 686,15
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-1 821 514,51
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K</b>	<b>-3 812 200,66</b>
<b>Impôt sur le résultat V</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>3 616 026,50</b>

## ANNEXE

### RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM n'est pas un OPCVM indiciel.

Le portefeuille est constitué d'instruments financiers de taux libellés en euro (obligations, obligations callable et puttable et autres titres de créance), d'instruments du marché monétaire, d'obligations convertibles de la zone OCDE, d'actions de la zone euro, de parts ou actions d'OPCVM et/ou de Fonds d'investissement éligibles gérés ou non par la société de gestion et de contrats financiers négociés sur des marchés réglementés ou organisés.

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le FCP est géré est comprise entre « 0 » et plus « + 7 ».

L'allocation entre les différentes classes d'actifs, qui a pour but la recherche d'une optimisation du couple rendement risque du portefeuille, respecte les limites définies ci-après dans la section Catégories d'actifs et contrats financiers utilisés.

La stratégie d'investissement de l'OPCVM s'effectue en 3 étapes :

- Un process top-down permettant de déterminer l'allocation ;
- Un filtre ESG pour l'ensemble de l'univers d'investissement ;
- Une sélection rigoureuse des titres selon des critères financiers et extra-financiers.

#### Définition de l'univers investissable :

L'univers d'investissement est principalement constitué d'instruments financiers de taux libellés en euro (obligations, obligations callable et puttable et autres titres de créance), d'instruments du marché monétaire, d'obligations convertibles de la zone OCDE, d'actions de la zone euro, de parts ou actions d'OPCVM et/ou de Fonds d'investissement éligibles gérés ou non par la société de gestion et de contrats financiers négociés sur des marchés réglementés ou organisés.

L'équipe de gestion détermine le taux d'exposition du portefeuille à ces différentes classes (taux et action) et sous-classes d'actifs telles que les taux fixes, variables ou liés à l'inflation, les pentes de courbes, les secteurs (Etats, sécurisés, crédits), et les obligations convertibles pour la partie Taux et l'exposition sectorielle pour la partie Actions.

#### Sélection des titres :

Au-delà de la simple sélection de supports d'investissements, les gérants procèdent à une véritable construction de portefeuille dans le cadre de l'allocation d'actifs précédemment déterminée.

Le choix des titres se base sur un univers de dettes libellées en euros et émises par des émetteurs privés ou publics situées dans un pays membre de l'OCDE (hors pays émergents) ainsi que sur les actions de sociétés cotées de la zone euro.

Au sein de ce gisement, les titres sont sélectionnés selon :

- Une vue ESG
- Une vue qualitative sur l'émetteur public ou l'entreprise (business model, positionnement, management)
- Une vue financière : analyse de la situation financière, des dynamiques de marges et de solvabilité, niveau de valorisation.

L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque.

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des titres en portefeuille.

**Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable  
au cours des cinq derniers exercices**

	<b>31/12/2024</b>	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020<sup>(1)</sup></b>
<b>Actif net</b>					
en EUR	107 961 727,49	104 345 700,99	144 445 550,71	168 178 465,26	165 318 973,17
<b>Nombre de titres</b>					
Parts	910,1611	910,1611	1 420,3750	1 420,3750	1 420,3750
<b>Valeur liquidative unitaire</b>					
en EUR	118 618,26	114 645,30	101 695,36	118 404,27	116 391,07
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>					
en EUR	2 001,31	-	-	3 830,14	-
<b>Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)</b>					
en EUR	2 267,82	-	-	1 292,83	932,52
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>					
en EUR	-	-	-	32,09	43,87
<b>Capitalisation unitaire</b>					
en EUR	304,07	406,60	-55,58	540,23	-3 110,81

(1) Premier exercice

## **CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020- 07 MODIFIE)**

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

## **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est établie hebdomadairement le vendredi ainsi que le dernier jour ouvré du mois. Quand le jour d'établissement de la valeur liquidative est un jour férié en France, la valeur liquidative est calculée le jour ouvré immédiatement précédent. Pendant la période comprise entre deux calculs de valeurs liquidatives exécutables, des valeurs indicatives (dites valeurs estimatives) peuvent être établies selon les modalités usuelles de valorisation du portefeuille. Ces valeurs estimatives ne peuvent, à la différence des valeurs liquidatives exécutables, servir de base à l'exécution d'ordres de souscription et de rachat.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

## Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

### **Instruments financiers**

#### Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

#### Titres de créances

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

#### Instruments du marché monétaire

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

#### Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la Société de Gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### **OPC et fonds d'investissement :**

Les parts ou actions d'OPC et fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Le FCP est investi sur une ligne de titres LUXALPHA AMERIQUE SELECTION ayant subi un sinistre consécutif à l'affaire MADOFF. Le prix de revient de cette ligne représente 0,55 % de l'actif du fonds. Cette ligne provient du portefeuille HARMONIE VITALITE consécutivement à la fusion intervenue le 23/01/2015.

En l'absence d'éléments sur la liquidation de LUXALPHA AMERIQUE SELECTION ou sur les contentieux en cours, cette ligne est valorisée à zéro. La valeur de ces instruments financiers dépend de la liquidation de ces actifs et présente donc des incertitudes.

**Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier**

**Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé**

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

**Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)**

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*  
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*  
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

**Acquisitions et cessions temporaires de titres**

Non applicable.

**Dépôts**

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

**Devises**

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

**Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit**

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

Si l'émetteur du titre est noté par l'analyse crédit, c'est le rating de l'émetteur de type « long terme » qui est retenu. Cette notation correspond à un rang équivalent « senior unsecured ».

Si l'émetteur du titre n'est pas noté par l'analyse crédit et que le titre est noté par des agences, c'est la 2ème meilleure note d'agences au niveau du titre qui est retenue. Quand le titre n'est noté que par une seule agence, la note de cette agence est retenue.

En cas de notation non disponible (ni pour l'émetteur, ni pour le titre), le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

Les titres de type « bon du trésor » ou « certificat de dépôt » peuvent être assimilés au rating de type « long terme » de l'émetteur.

**Description des engagements hors-bilan**

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

#### **Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes**

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

#### **Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes**

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net hors OPC gérés par la Société de Gestion ne peut être supérieur à 0,50 % TTC.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter des commissions de mouvement facturées à l'OPC.

#### **Frais indirects maximums facturés à l'OPC**

Le ratio d'investissements en parts ou actions d'autres OPCVM et FIA éligibles restera inférieur ou égal à 10% de l'actif net ; les frais indirects sont donc non significatifs.

#### **Affectation des sommes distribuables**

##### **Sommes distribuables afférentes au revenu net :**

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation du revenu net. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

##### **Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :**

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

#### **Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs**

Néant

#### **Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application**

Néant

#### **Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant

## Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

		31/12/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>		<b>104 345 700,99</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)		-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)		-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation		2 064 088,56
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation		2 098 276,01
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation		3 265 862,59
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		-1 990 686,15
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		-1 821 514,51
Autres éléments		-
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>		<b>107 961 727,49</b>

## Souscriptions rachats

Parts émises	-
Parts rachetées	-

## Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

## Caractéristiques des différentes catégories de parts

### FRO012432680 - HARMONIE EQUILIBRE C/D

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Capitalisation et/ou Distribution  
 Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation et/ou Distribution

## Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Autres pays +/-				
		France +/-	Allemagne +/-	Pays-Bas +/-	Italie +/-	
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	34 656	15 300	8 517	3 778	2 895	4 166
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	France +/-	Allemagne +/-	Pays-Bas +/-	Italie +/-	Autres pays +/-
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	-1 220	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>33 436</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>

## Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité < 1 an	Décomposition de l'exposition par maturité 1 < X < 5 ans	Décomposition de l'exposition par maturité > 5 ans	Décomposition par niveau de deltas < 0,6	Décomposition par niveau de deltas 0,6 < X < 1
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	72 264	70 543	1 721	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	5	-	-	-	5
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0	-	-	-	0

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	6 138	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>NA</b>	<b>76 681</b>	<b>1 721</b>	-	<b>5</b>
Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	709	3 846	12 076	19 468	36 164
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	5	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	-	-	-	-	6 138
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>715</b>	<b>3 846</b>	<b>12 076</b>	<b>19 468</b>	<b>42 302</b>

## Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise	USD			
	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	0	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swap	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>0</b>	-	-	-

## Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements	Investment Grade	Non Investment Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	66 421	3 026	2 817
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-

## Exposition directe aux marchés de crédit (suite)

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	-	-	-
<b>Solde net</b>	<b>66 421</b>	<b>3 026</b>	<b>2 817</b>

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	178	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	178	
CACIB	178	
Comptes financiers	5	
CACEIS Bank	5	
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres empruntés	-	
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Dettes	-	
Collatéral espèces	-	
Concours bancaires	0	
CACEIS Bank	0	

## Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds		Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
Société de gestion	Pays de domiciliation du fonds				
FR0010653618 OFI INVEST AM	OFI INVEST MARCHÉ MONÉTAIRE X	France	Monétaire	EUR	887
LU0185941027 UBS	LUXALPHA AMERICAN SELECT B	Luxembourg	Actions	EUR	0
<b>Total</b>					<b>887</b>

## Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2024
<b>Créances</b>	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	178 378,50
<b>Total créances</b>	<b>178 378,50</b>
<b>Dettes</b>	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-28 555,38
Autre	-88,89 <sup>(2)</sup>
<b>Total dettes</b>	<b>-28 644,27</b>
<b>Total</b>	<b>149 734,23</b>

(2) Frais RTO

## Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	0,28
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

## Engagements reçus et donnés

### Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

### Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
<b>Total</b>	-

## Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>				
	Néant			
<b>Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités</b>				
FR0010653618	OFI INVEST MARCHÉ MONÉTAIRE X	791,00	1 120,8201	886 568,70

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>2 064 088,56</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-1 990 686,15
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>73 402,41</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>73 402,41</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	73 395,39
Report à nouveau du revenu de l'exercice	7,02
Capitalisation	-
<b>Total</b>	<b>73 402,41</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	2 187,18
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	910,1611
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	80,64
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>2 098 276,01</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-1 821 514,51
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>276 761,50</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>276 761,50</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	276 761,50
<b>Total</b>	<b>276 761,50</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	2 001,31
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	910,1611
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>					
<b>Actions et valeurs assimilées</b>					
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>					
				<b>34 656 010,23</b>	<b>32,10</b>
ACCOR SA	Tourisme	EUR	16 263,00	765 011,52	0,71
ADYEN NV	IT/Communication	EUR	297,00	426 789,00	0,40
AIR LIQUIDE SA	Manufacture	EUR	6 932,00	1 087 769,44	1,01
ALLIANZ SE-REG	Finance/Assurance	EUR	3 388,00	1 002 509,20	0,93
ASM INTERNATIONAL NV	Manufacture	EUR	291,00	162 610,80	0,15
ASML HOLDING NV	Manufacture	EUR	2 847,00	1 932 258,90	1,79
AXA SA	Finance/Assurance	EUR	10 500,00	360 360,00	0,33
BANKINTER SA	Finance/Assurance	EUR	77 674,00	593 429,36	0,55
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	Manufacture	EUR	1 496,00	197 920,80	0,18
BIOMERIEUX	Manufacture	EUR	6 743,00	697 900,50	0,65
BUREAU VERITAS SA	Science/Technologie	EUR	23 834,00	699 289,56	0,65
CAIXABANK SA	Finance/Assurance	EUR	76 021,00	398 045,96	0,37
COMMERZBANK AG	Finance/Assurance	EUR	32 874,00	516 943,65	0,48
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	Commerce	EUR	13 564,00	1 162 434,80	1,08
COVESTRO AG-TEND	Manufacture	EUR	12 300,00	713 400,00	0,66
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	Manufacture	EUR	7 950,00	292 957,50	0,27
DANONE	Manufacture	EUR	5 518,00	359 332,16	0,33
DEUTSCHE BOERSE AG	Finance/Assurance	EUR	2 462,00	547 548,80	0,51
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	IT/Communication	EUR	32 352,00	934 649,28	0,87
DSM-FIRMENICH AG	Manufacture	EUR	4 180,00	408 469,60	0,38
ELIS SA	Autres services	EUR	21 016,00	397 202,40	0,37
ENEL SPA	Energie	EUR	67 989,00	468 172,25	0,43
ESSILORLUXOTTICA	Manufacture	EUR	2 166,00	510 309,60	0,47
FRESENIUS SE & CO KGAA	Santé/Social	EUR	11 358,00	380 947,32	0,35
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	Mines	EUR	2 552,00	328 187,20	0,30
GENERALI	Finance/Assurance	EUR	25 373,00	691 921,71	0,64
HERMES INTERNATIONAL	Manufacture	EUR	398,00	924 156,00	0,86
IBERDROLA SA	Energie	EUR	35 238,00	468 665,40	0,43
IMCD BV	Commerce	EUR	2 799,00	401 656,50	0,37
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	Commerce	EUR	7 353,00	365 002,92	0,34
INTESA SANPAOLO	Finance/Assurance	EUR	151 361,00	584 707,54	0,54
KBC GROUP NV	Finance/Assurance	EUR	8 528,00	635 677,12	0,59
KERRY GROUP PLC-A	Manufacture	EUR	3 578,00	333 648,50	0,31
KION GROUP AG	Manufacture	EUR	7 479,00	238 280,94	0,22
KNORR-BREMSE AG	Manufacture	EUR	4 115,00	289 490,25	0,27
KONE OYJ-B	Manufacture	EUR	6 562,00	308 414,00	0,29
KONINKLIJKE Ahold NV	Commerce	EUR	9 366,00	294 935,34	0,27
L'OREAL	Manufacture	EUR	2 315,00	791 382,75	0,73
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	Manufacture	EUR	1 195,00	759 422,50	0,70
MICHELIN (CGDE)	Manufacture	EUR	11 352,00	360 993,60	0,33
MTU AERO ENGINES AG	Manufacture	EUR	2 700,00	869 400,00	0,81

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NEMETSCHEK SE	IT/Communication	EUR	3 351,00	313 653,60	0,29
PROSUS NV	IT/Communication	EUR	9 428,00	361 563,80	0,33
PRYSMIAN SPA	Manufacture	EUR	6 921,00	426 748,86	0,40
PUBLICIS GROUPE	Science/Technologie	EUR	7 198,00	741 394,00	0,69
RENAULT SA	Manufacture	EUR	10 343,00	486 638,15	0,45
SANOFI	Manufacture	EUR	9 112,00	854 158,88	0,79
SAP SE	IT/Communication	EUR	6 607,00	1 561 234,10	1,45
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Manufacture	EUR	5 912,00	1 424 200,80	1,32
SIEMENS AG-REG	Manufacture	EUR	2 053,00	387 113,68	0,36
SOCIETE GENERALE SA	Finance/Assurance	EUR	27 218,00	739 240,88	0,68
SODEXO SA	Tourisme	EUR	5 177,00	411 830,35	0,38
SOPRA STERIA GROUP	IT/Communication	EUR	3 201,00	547 371,00	0,51
TECHNIP ENERGIES NV	Mines	EUR	14 536,00	373 575,20	0,35
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	Immobilier	EUR	7 115,00	517 402,80	0,48
UNICREDIT SPA	Finance/Assurance	EUR	18 780,00	723 499,50	0,67
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	Manufacture	EUR	3 407,00	654 825,40	0,61
VONOVA SE	Immobilier	EUR	16 008,00	469 354,56	0,43
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Obligations convertibles en actions</b>				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				<b>72 264 273,11</b>	<b>66,94</b>
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				72 264 273,11	66,94
ABN AMRO BK 3.75% 20/04/2025	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	308 584,76	0,29
ACEA 0.25% 28/07/2030 EMTN	Energie	EUR	500 000,00	430 612,80	0,40
ACHMEA BV 3.625% 29/11/2025	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	403 338,59	0,37
AFD 3.0% 17/01/2034	Admin. publique	EUR	300 000,00	301 614,33	0,28
AIR LIQ FIN 3.375% 29/05/2034	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	310 453,50	0,29
AKZO NOBEL NV 3.75% 16/09/2034	Manufacture	EUR	269 000,00	274 996,75	0,25
ALTAREA COGEDIM 1.75% 16/01/2030	Immobilier	EUR	400 000,00	356 975,46	0,33
ARVAL SERVICE LEASE 0.875% 17/02/2025	Admin. privée	EUR	300 000,00	301 454,17	0,28
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 2.9% 23/05/2029	Admin. publique	EUR	1 500 000,00	1 559 170,07	1,44
AVERY DENNISON 3.75% 04/11/2034	Manufacture	EUR	743 000,00	751 447,10	0,70
AYVENS 3.875% 16/07/2029	Admin. privée	EUR	600 000,00	625 508,18	0,58
AYVENS 4.375% 23/11/2026	Admin. privée	EUR	200 000,00	205 966,01	0,19
BANCO DE BAELL 0.875% 16/06/2028	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	382 772,56	0,35
BANCO DE BAELL 1.125% 11/03/2027	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	395 777,63	0,37
BANCO NTANDER 0.625% 24/06/2029	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	555 595,90	0,51
BANCO NTANDER 1.125% 23/06/2027	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	483 543,93	0,45
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 3.0% 15/11/2028	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	205 345,88	0,19

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 0.25% 29/06/2028	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	729 862,34	0,68
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 0.625% 21/02/2031	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	423 378,75	0,39
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 2.125% 12/09/2026	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	594 508,59	0,55
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 3.5% 15/05/2031	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	414 460,23	0,38
BBVA 3.875% 15/01/2034 EMTN	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	431 640,90	0,40
BEL 4.375% 11/04/2029	Manufacture	EUR	500 000,00	527 964,99	0,49
BNP PAR 2.1% 07/04/2032 EMTN	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	462 515,28	0,43
BPCE 3.625% 17/04/2026 EMTN	Finance/Assurance	EUR	700 000,00	724 933,74	0,67
BPCE SFH 3.125% 22/05/2034	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	514 816,61	0,48
BPI FRANCE E 2.875% 25/11/2031	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	796 877,54	0,74
BPIFRANCE 2.125% 29/11/2027 EMTN	Finance/Assurance	EUR	1 000 000,00	990 583,94	0,92
BPOST SA DE DROIT PUBLIC 3.29% 16/10/2029	Transport	EUR	300 000,00	303 673,79	0,28
BQ POSTALE 1.375% 24/04/2029	Finance/Assurance	EUR	700 000,00	652 061,99	0,60
BQ POSTALE HOME LOAN SFH 3.0% 31/01/2031	Finance/Assurance	EUR	700 000,00	726 231,80	0,67
BQ POSTALE HOME LOAN SFH 3.125% 29/01/2034	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	208 301,52	0,19
BUREAU VERITAS 3.125% 15/11/2031	Science/Technologie	EUR	700 000,00	702 633,17	0,65
CADES 2.75% 25/11/2032 EMTN	Finance/Assurance	EUR	1 500 000,00	1 471 328,33	1,36
CAISSE AMORTISSEMENT DETTE SOCIALE FR 2.75% 24/09/2027	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	405 789,90	0,38
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 3.375% 25/11/2030	Admin. publique	EUR	800 000,00	822 224,20	0,76
CAIXABANK 0.5% 09/02/2029 EMTN	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	743 422,62	0,69
CAIXABANK 1.25% 18/06/2031 EMTN	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	294 489,00	0,27
CAPGEMINI SE 0.625% 23/06/2025	IT/Communication	EUR	700 000,00	694 854,05	0,64
CARMILA 5.5% 09/10/2028 EMTN	Immobilier	EUR	300 000,00	325 171,05	0,30
CARREFOUR BQ 0.107% 14/06/2025	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	790 887,99	0,73
CASA ASSURANCES 1.5% 06/10/2031	Finance/Assurance	EUR	1 000 000,00	865 869,05	0,80
CASA ITALIA 3.5% 15/07/2033 EMTN	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	104 980,29	0,10
CASA LONDON 1.75% 05/03/2029	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	478 649,76	0,44
CITIGROUP 3.713% 22/09/2028	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	412 573,96	0,38
CNP ASSURANCES 2.5% 30/06/2051	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	467 205,81	0,43
COFINIMMO 0.875% 02/12/2030	Immobilier	EUR	600 000,00	514 360,71	0,48
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 4.875% 13/03/2029	Manufacture	EUR	400 000,00	428 775,68	0,40
COMPASS 3.25% 06/02/2031 EMTN	Tourisme	EUR	200 000,00	209 149,31	0,19
COOPERATIEVE RABOBANK UA 0.25% 30/10/2026	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	382 579,69	0,35
COVIVIO HOTELS SCA 4.125% 23/05/2033	Immobilier	EUR	500 000,00	520 547,49	0,48
CREDIT MUTUEL ARKEA 3.309% 25/10/2034	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	398 630,82	0,37
CREDIT MUTUEL HOME LOAN SFH 3.0% 23/07/2029	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	614 520,16	0,57
DANFOSS FINANCE II BV 4.125% 02/12/2029	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	524 623,37	0,49

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
DERICHEBOURG 2.25% 15/07/2028	Eau/Déchets	EUR	200 000,00	194 226,90	0,18
DEUTSCHE BAHN FINANCE 0.95% PERP	Finance/Assurance	EUR	700 000,00	698 480,76	0,65
DEUTSCHE BAHN FINANCE 3.375% 24/04/2034	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	420 088,43	0,39
DEUTSCHE BAHN FINANCE 3.375% 29/01/2038	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	416 355,19	0,39
DEXIA MUN 3.125% 24/11/2033	Finance/Assurance	EUR	700 000,00	707 501,03	0,66
DEXIA MUN 3.625% 17/01/2029 EMTN	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	534 258,83	0,49
EDENRED 1.375% 18/06/2029	Science/Technologie	EUR	700 000,00	664 485,11	0,62
ELECTROLUX AB 2.5% 18/05/2030	Manufacture	EUR	200 000,00	192 655,06	0,18
ENGIE 1.5% PERP	Energie	EUR	900 000,00	833 508,86	0,77
EUROGRID GMBH 1 3.915% 01/02/2034	Energie	EUR	200 000,00	214 041,33	0,20
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 2.875% 16/02/2033	Autre	EUR	1 200 000,00	1 247 428,24	1,16
EUROPEAN UNION 2.75% 04/02/2033	Autre	EUR	2 000 000,00	2 052 678,10	1,90
EUROPEAN UNION 2.875% 06/12/2027	Autre	EUR	500 000,00	509 106,67	0,47
EUROPEAN UNION 3.125% 04/12/2030	Autre	EUR	200 000,00	206 564,53	0,19
EUROPEAN UNION 3.125% 05/12/2028	Autre	EUR	200 000,00	205 689,74	0,19
EUROPEAN UNION 3.25% 04/07/2034	Autre	EUR	500 000,00	523 907,21	0,49
FNAC DARTY 6.0% 01/04/2029	Commerce	EUR	200 000,00	213 182,96	0,20
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.75% 25/02/2028	Admin. publique	EUR	1 300 000,00	1 242 226,61	1,15
GROUPE BRUXELLES LAMBERT 0.125% 28/01/2031	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	252 899,94	0,23
IBERDROLA FINANZAS SAU 1.575% PERP	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	189 133,76	0,18
IBERDROLA INTL BV 1.45% PERP	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	195 027,58	0,18
IBM INTL BUSINESS MACHINES 3.625% 06/02/2031	IT/Communication	EUR	400 000,00	425 110,25	0,39
ICADE 1.5% 13/09/2027	Immobilier	EUR	500 000,00	482 293,46	0,45
ILIAS 1.875% 11/02/2028	IT/Communication	EUR	500 000,00	486 509,69	0,45
INFORMA 3.0% 23/10/2027 EMTN	IT/Communication	EUR	374 000,00	377 222,57	0,35
ING GROEP NV 2.125% 23/05/2026	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	504 918,56	0,47
ING GROEP NV 4.5% 23/05/2029	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	857 900,76	0,79
INTE 0.75% 16/03/2028 EMTN	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	188 252,05	0,17
INTE 3.625% 16/10/2030 EMTN	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	309 018,61	0,29
INTE 4.0% 19/05/2026 EMTN	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	834 106,70	0,77
INTE Eurib3+0.6% 16/04/2027	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	404 718,91	0,37
JPM CHASE 1.047% 04/11/2032 EMTN	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	434 784,76	0,40
KERING 1.25% 05/05/2025 EMTN	Commerce	EUR	700 000,00	701 760,36	0,65
KERING 3.375% 27/02/2033 EMTN	Commerce	EUR	500 000,00	506 621,97	0,47
KERING 3.875% 05/09/2035 EMTN	Commerce	EUR	400 000,00	409 293,19	0,38
KERING FINANCE 3.625% 11/03/2036	Commerce	EUR	400 000,00	406 193,99	0,38
KLEPIERRE 3.875% 23/09/2033 EMTN	Immobilier	EUR	300 000,00	311 334,86	0,29
KNORR BREMSE AG 3.25% 30/09/2032	Manufacture	EUR	425 000,00	435 168,19	0,40
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.875% 31/03/2032	Finance/Assurance	EUR	700 000,00	728 137,71	0,67
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 3.25% 24/03/2031	Finance/Assurance	EUR	1 000 000,00	1 069 866,28	0,99

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LAMON 2 1/8 06/23/2031	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	368 612,58	0,34
LEASEPLAN CORPORATION NV 0.25% 07/09/2026	Admin. privée	EUR	900 000,00	862 869,90	0,80
LEASYS 3.375% 25/01/2029 EMTN	Admin. privée	EUR	293 000,00	294 516,83	0,27
LEGRAND 3.5% 26/06/2034	Manufacture	EUR	300 000,00	312 051,61	0,29
LOOMIS AB 3.625% 10/09/2029	Admin. privée	EUR	259 000,00	263 880,01	0,24
LVMH MOET HENNESSY 3.5% 05/10/2034	Manufacture	EUR	400 000,00	414 787,32	0,38
LVMH MOET HENNESSY 3.5% 07/09/2033	Manufacture	EUR	600 000,00	622 253,75	0,58
MERCK FINANCIAL SERVICES 1.875% 15/06/2026	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	400 833,08	0,37
MSD NETHERLANDS CAPITAL BV 3.25% 30/05/2032	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	618 969,72	0,57
NATWEST MKTS Eurib3+0.98% 13/01/2026	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	508 471,22	0,47
NESTE OYJ 0.75% 25/03/2028	Manufacture	EUR	1 000 000,00	933 491,29	0,86
NESTLE FIN 3.0% 23/01/2031 EMTN	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	208 323,20	0,19
NIDEC 0.046% 30/03/2026	Manufacture	EUR	300 000,00	290 828,71	0,27
NORDEA BKP 3.625% 10/02/2026	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	516 456,73	0,48
ORANGE 1.375% PERP EMTN	IT/Communication	EUR	300 000,00	273 803,24	0,25
PRAEMIA HEALTHCARE 1.375% 17/09/2030	Immobilier	EUR	300 000,00	264 515,85	0,25
PSA BANQUE FRANCE 3.875% 19/01/2026	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	313 837,39	0,29
QUADIENT 2.25% 03/02/2025	Manufacture	EUR	400 000,00	408 040,48	0,38
RATP 3.25% 25/05/2034 EMTN	Transport	EUR	300 000,00	304 121,33	0,28
RCI BANQUE 0.5% 14/07/2025 EMTN	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	197 831,30	0,18
RCI BANQUE 4.125% 04/04/2031	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	313 750,76	0,29
RCI BANQUE 4.875% 14/06/2028	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	536 536,20	0,50
RTE EDF TRANSPORT 3.5% 02/10/2036	Energie	EUR	500 000,00	503 287,45	0,47
RTE EDF TRANSPORT 3.75% 04/07/2035	Energie	EUR	200 000,00	207 718,65	0,19
SANDVIK AB 2.125% 07/06/2027	Manufacture	EUR	400 000,00	398 736,01	0,37
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.25% 10/10/2035	Manufacture	EUR	700 000,00	710 988,39	0,66
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.375% 03/09/2036	Manufacture	EUR	100 000,00	101 666,63	0,09
SEB 1.375% 16/06/2025	Manufacture	EUR	500 000,00	499 566,29	0,46
SECHE ENVIRONNEMENT 2.25% 15/11/2028	Eau/Déchets	EUR	150 000,00	141 448,89	0,13
SEGRO CAPITAL SARL 0.5% 22/09/2031	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	497 213,53	0,46
SG Eurib3+0.5% 19/01/2026 EMTN	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	202 068,97	0,19
SNAM Eurib3+0.4% 15/04/2026 EMTN	Transport	EUR	600 000,00	605 874,60	0,56
SOCIETE NATLE SNCF 3.125% 25/05/2034	Transport	EUR	400 000,00	401 205,74	0,37
SOFINA PRIVATE EQ SA SICAR 1.0% 23/09/2028	Finance/Assurance	EUR	700 000,00	636 704,05	0,59
STANDARD CHARTERED 0.85% 27/01/2028	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	772 475,27	0,72
STE ANONYME DE GEST DES STOCKS DE SEC 3.375% 29/06/2030	Transport	EUR	700 000,00	721 438,54	0,67
STELLANTIS NV 4.25% 16/06/2031	Manufacture	EUR	600 000,00	630 831,47	0,58
STRYKER 3.375% 11/09/2032	Manufacture	EUR	463 000,00	473 122,29	0,44
SWISSCOM FINANCE BV 3.5% 29/05/2026	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	206 776,71	0,19
SWISSCOM FINANCE BV 3.5% 29/11/2031	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	412 898,33	0,38

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SYNDICAT TRANSPORTS ILE DE FRANCE STIF 3.05% 03/02/2033	Admin. publique	EUR	400 000,00	404 539,17	0,37
TOYOTA MOTOR CREDIT 0.125% 05/11/2027	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	278 463,81	0,26
UCB 1,0% 30/03/2028 EMTN	Manufacture	EUR	500 000,00	471 422,01	0,44
UNICREDIT 4,45% 16/02/2029 EMTN	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	539 105,59	0,50
VALEO 1,0% 03/08/2028 EMTN	Manufacture	EUR	200 000,00	181 911,36	0,17
VEOLIA ENVIRONNEMENT 1,625% PERP	Eau/Déchets	EUR	700 000,00	681 007,92	0,63
VESTEDA FINANCE BV 1,5% 24/05/2027	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	195 157,53	0,18
VILMORIN ET CIE 1,375% 26/03/2028	Agriculture	EUR	300 000,00	273 637,37	0,25
VOLVO TREASURY AB 1,625% 18/09/2025	Finance/Assurance	EUR	250 000,00	249 219,50	0,23
VONO VIA SE 0,25% 01/09/2028 EMTN	Immobilier	EUR	500 000,00	453 561,73	0,42
WENDEL 4,5% 19/06/2030	Science/Technologie	EUR	700 000,00	755 335,29	0,70
WOLTERS KLUWER NV 3,25% 18/03/2029	IT/Communication	EUR	300 000,00	313 211,77	0,29
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Titres de créances</b>				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements</b>				<b>886 568,70</b>	<b>0,82</b>
OPCVM				886 568,70	0,82
LUXALPHA AMERICAN SELECT B	Finance/Assurance	EUR	456,152	0,00	0,00
OFI INVEST MARCHÉ MONÉTAIRE X	Finance/Assurance	EUR	791,00	886 568,70	0,82
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
<b>Dépôts</b>				-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
<b>Prêts</b>				-	-
<b>Emprunts</b>				-	-
<b>Autres actifs éligibles</b>				-	-
<b>Autres passifs éligibles</b>				-	-
<b>Total</b>				<b>107 806 852,04</b>	<b>99,86</b>

## L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

### L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-

### L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition		
		Actif	Passif	+/-		
<b>Actions</b>						
<i>Futures</i>						
EURO STOXX 50	-25	24 156,24	-	-	-1 220 250,00	
<b>Sous-Total Futures</b>		<b>24 156,24</b>	-	-	<b>-1 220 250,00</b>	
<b>Total Actions</b>		<b>24 156,24</b>	-	-	<b>-1 220 250,00</b>	
<b>Taux d'intérêts</b>						
<i>Futures</i>						
EURO BUND	46	-	162 840,00	6 138 240,00		
<b>Sous-Total Futures</b>		<b>-</b>	<b>162 840,00</b>	<b>6 138 240,00</b>		
<b>Total Taux d'intérêts</b>		<b>-</b>	<b>162 840,00</b>	<b>6 138 240,00</b>		
<b>Change</b>						
<b>Total Change</b>		-	-	-	-	
<b>Crédit</b>						
<b>Total Crédit</b>		-	-	-	-	
<b>Autres expositions</b>						
<b>Total Autres expositions</b>		-	-	-	-	

### L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

### L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-

## L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Actions</b>				
<b>Total Actions</b>		-	-	-
<b>Taux d'intérêts</b>				
<b>Total Taux d'intérêts</b>		-	-	-
<b>Change</b>				
<b>Total Change</b>		-	-	-
<b>Crédit</b>				
<b>Total Crédit</b>		-	-	-
<b>Autres expositions</b>				
<b>Total Autres expositions</b>		-	-	-

## Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	107 806 852,04
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	24 156,24
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-162 840,00
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	138 683,76
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	183 564,03
Autres passifs (-)	-28 688,58
Passifs de financement (-)	-
<b>Total = actif net</b>	<b>107 961 727,49</b>

**COMPTES ANNUELS**  
**29 décembre 2023**

## 6. COMPTES DE L'EXERCICE

**BILAN AU 29/12/2023 en EUR**

### ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>Actions et valeurs assimilées</b>		<b>144 314 454,74</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	103 400 333,94	48 187 118,66
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	36 061 180,86	48 187 118,66
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>67 339 153,08</b>	<b>93 374 232,83</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	67 339 153,08	93 374 232,83
<b>Titres de créances</b>		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>		<b>2 607 503,25</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		2 607 503,25
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays		
Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>		<b>145 600,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		145 600,00
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>2 625,00</b>	<b>321 424,10</b>
Opérations de change à terme de devises	2 625,00	321 424,10
Autres	2 625,00	321 424,10
<b>COMPTE FINANCIERS</b>	<b>973 531,28</b>	
Liquidités	973 531,28	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>104 376 490,22</b>	<b>144 635 878,84</b>

**PASSIF**

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	103 975 635,31	144 524 498,54
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-1 017 249,19	-2 219 930,60
Résultat de l'exercice (a,b)	1 387 314,87	2 140 982,77
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>104 345 700,99</b>	<b>144 445 550,71</b>
* Montant représentatif de l'actif net		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		<b>145 600,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		145 600,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		145 600,00
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>30 789,23</b>	<b>44 255,65</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	30 789,23	44 255,65
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		<b>472,48</b>
Concours bancaires courants		472,48
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>104 376 490,22</b>	<b>144 635 878,84</b>

(a) Y compris comptes de régularisation.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

**HORS-BILAN AU 29/12/2023 en EUR**

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0323		3 028 000,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

**COMPTE DE RESULTAT AU 29/12/2023 en EUR**

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	7 554,91	786,56
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 380 010,65	1 501 177,40
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 071 364,18	1 194 012,66
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>2 458 929,74</b>	<b>2 695 976,62</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières		3 494,71
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>		<b>3 494,71</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>2 458 929,74</b>	<b>2 692 481,91</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	488 735,60	551 499,14
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>1 970 194,14</b>	<b>2 140 982,77</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)		-582 879,27
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>1 387 314,87</b>	<b>2 140 982,77</b>

## ANNEXES COMPTABLES

### I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

#### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

#### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Le FCP est investi sur une ligne de titres LUXALPHA AMERIQUE SELECTION ayant subi un sinistre consécutif à l'affaire MADOFF. Le prix de revient de cette ligne représente 0,55 % de l'actif du fonds. Cette ligne provient du portefeuille HARMONIE VITALITE consécutivement à la fusion intervenue le 23/01/2015.

En l'absence d'éléments sur la liquidation de LUXALPHA AMERIQUE SELECTION ou sur les contentieux en cours, cette ligne est valorisée à zéro. La valeur de ces instruments financiers dépend de la liquidation de ces actifs et présente donc des incertitudes.

#### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

#### **Instruments financiers à terme :**

##### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

##### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

###### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

###### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

## **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0012432680 - Part HARMONIE EQUILIBRE : Taux de frais maximum de 0,50 % TTC de l'actif net hors OPC gérés par EGAMO.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Part HARMONIE EQUILIBRE	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

## 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>144 445 550,71</b>	<b>168 178 465,26</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	21 152 634,88	
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-77 295 271,39	
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	7 715 459,15	3 821 666,30
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-8 977 225,76	-6 831 436,07
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 017 870,00	2 561 435,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-82 580,00	-1 660 965,00
Frais de transactions	-89 006,73	-110 630,83
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	14 342 475,99	-23 314 016,72
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	3 876 083,54	-10 466 392,45
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	10 466 392,45	-12 847 624,27
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	145 600,00	-339 950,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		-145 600,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	145 600,00	-194 350,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 970 194,14	2 140 982,77
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>104 345 700,99</b>	<b>144 445 550,71</b>

### 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	66 319 804,08	63,55
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 019 349,00	0,98
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>67 339 153,08</b>	<b>64,53</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>		

#### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	66 319 804,08	63,56			1 019 349,00	0,98		
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							973 531,28	0,93
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN<sup>(\*)</sup>

	<b>&lt; 3 mois</b>	<b>%</b>	<b>]3 mois - 1 an]</b>	<b>%</b>	<b>]1 - 3 ans]</b>	<b>%</b>	<b>]3 - 5 ans]</b>	<b>%</b>	<b>&gt; 5 ans</b>	<b>%</b>
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	1 303 960,43	1,25	3 468 282,69	3,32	14 509 524,02	13,91	16 807 386,96	16,11	31 249 998,98	29,95
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	973 531,28	0,93								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	<b>Devise 1</b>		<b>Devise 2</b>		<b>Devise 3</b>		<b>Devise N AUTRE(S)</b>	
	<b>Montant</b>	<b>%</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Coupons et dividendes en espèces	2 625,00
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>2 625,00</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	30 789,23
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>30 789,23</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-28 164,23</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	208,0000	21 152 634,88
Parts rachetées durant l'exercice	-718,2139	-77 295 271,39
Solde net des souscriptions/rachats	-510,2139	-56 142 636,51
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	910,1611	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	488 735,60
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,37
Rétrocations des frais de gestion	

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

29/12/2023	
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

29/12/2023	
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

#### Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	1 387 314,87	2 140 982,77
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>1 387 314,87</b>	<b>2 140 982,77</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 387 314,87	2 140 982,77
<b>Total</b>	<b>1 387 314,87</b>	<b>2 140 982,77</b>

#### Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 017 249,19	-2 219 930,60
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>-1 017 249,19</b>	<b>-2 219 930,60</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 017 249,19	-2 219 930,60
<b>Total</b>	<b>-1 017 249,19</b>	<b>-2 219 930,60</b>

**3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>30/12/2022</b>	<b>29/12/2023</b>
Actif net en EUR	168 349 250,52	165 318 973,17	168 178 465,26	144 445 550,71	104 345 700,99
Nombre de titres	1 420,3750	1 420,3750	1 420,3750	1 420,3750	910,1611
Valeur liquidative unitaire	118 524,50	116 391,07	118 404,27	101 695,36	114 645,30
Distribution unitaire sur +/- values nettes			3 830,14		
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-739,68	-3 214,42	-18,82	-1 562,91	-1 117,65
Distribution unitaire sur résultat		932,52	1 292,83		
Crédit d'impôt unitaire		43 866	32 088		
Capitalisation unitaire sur résultat	1 950,82	103,61	559,05	1 507,33	1 524,25

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
AIXTRON SE	EUR	7 500	289 950,00	0,28
ALLIANZ SE-REG	EUR	3 837	928 362,15	0,89
BEIERSDORF AG	EUR	2 999	406 964,30	0,39
COMMERZBANK AG	EUR	31 624	340 274,24	0,33
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	2 650	494 225,00	0,48
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	33 165	721 338,75	0,70
FRESENIUS MEDICAL	EUR	9 517	361 265,32	0,34
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	13 676	516 952,80	0,50
MTU AERO ENGINES HOLDINGS AG	EUR	5 118	999 289,50	0,95
PUMA SE	EUR	3 143	158 784,36	0,15
RHEINMETALL AG	EUR	1 788	513 156,00	0,49
SAP SE	EUR	6 723	937 724,04	0,90
SIEMENS AG-REG	EUR	7 008	1 190 799,36	1,14
VONOVA SE	EUR	22 199	633 559,46	0,60
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>8 492 645,28</b>	<b>8,14</b>
<b>BELGIQUE</b>				
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	9 178	724 144,20	0,69
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>724 144,20</b>	<b>0,69</b>
<b>ESPAGNE</b>				
BANKINTER SA	EUR	59 818	346 705,13	0,33
CELLNEX TELECOM SA	EUR	8 000	285 280,00	0,27
EDP RENOVAVEIS SA EUR5	EUR	17 742	328 670,55	0,32
GRIFOLS SA SHARES A	EUR	34 128	527 448,24	0,50
IBERDROLA SA	EUR	31 190	370 225,30	0,36
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>1 858 329,22</b>	<b>1,78</b>
<b>FRANCE</b>				
ACCOR	EUR	16 670	576 782,00	0,56
AIR LIQUIDE	EUR	9 122	1 606 566,64	1,54
AMUNDI	EUR	5 084	313 174,40	0,30
AXA	EUR	24 605	725 601,45	0,69
BIOMERIEUX	EUR	4 243	426 845,80	0,41
BUREAU VERITAS SA	EUR	15 672	358 418,64	0,34
CAPGEMINI SE	EUR	3 283	619 666,25	0,60
DANONE	EUR	6 233	365 752,44	0,35
DASSAULT SYST.	EUR	8 689	384 357,92	0,37
EDENRED	EUR	14 059	761 154,26	0,73
ELIS	EUR	31 068	586 874,52	0,57
ESSILORLUXOTTICA	EUR	3 921	712 053,60	0,68
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	2 847	341 355,30	0,33
HERMES INTERNATIONAL	EUR	493	945 968,40	0,90
L'OREAL	EUR	3 470	1 563 755,50	1,49
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	1 396	1 024 105,60	0,99

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
MICHELIN (CGDE)	EUR	17 591	571 003,86	0,55
NEXANS SA	EUR	4 934	391 019,50	0,37
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	5 639	473 676,00	0,45
SAINT-GOBAIN	EUR	19 366	1 290 937,56	1,24
SANOFI	EUR	9 095	816 367,20	0,78
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	4 047	735 663,66	0,70
SOCIETE GENERALE SA	EUR	18 754	450 564,85	0,43
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	EUR	5 598	557 672,76	0,54
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	5 086	340 355,12	0,33
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	27 574	787 513,44	0,75
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>17 727 206,67</b>	<b>16,99</b>
<b>IRLANDE</b>				
KERRY GROUP PLC-A	EUR	4 888	384 490,08	0,36
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>384 490,08</b>	<b>0,36</b>
<b>ITALIE</b>				
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	27 830	531 692,15	0,51
ENEL SPA	EUR	82 203	553 226,19	0,53
INTESA SANPAOLO	EUR	349 137	922 943,66	0,89
MONCLER SPA	EUR	6 992	389 454,40	0,37
UNICREDIT SPA	EUR	17 014	417 948,91	0,40
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>2 815 265,31</b>	<b>2,70</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ASML HOLDING NV	EUR	2 193	1 494 968,10	1,44
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	14 533	378 076,00	0,36
PROSUS NV	EUR	11 235	303 176,48	0,29
STELLANTIS NV	EUR	37 668	796 489,86	0,77
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	20 309	524 175,29	0,50
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>3 496 885,73</b>	<b>3,36</b>
<b>SUISSE</b>				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	12 426	562 214,37	0,54
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>562 214,37</b>	<b>0,54</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>36 061 180,86</b>	<b>34,56</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>36 061 180,86</b>	<b>34,56</b>
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
BUNDSOBLIGATION 1.3% 15-10-27	EUR	1 500 000	1 469 582,30	1,41
EON SE 0.35% 28-02-30 EMTN	EUR	200 000	170 700,60	0,16
EON SE 0.875% 08-01-25 EMTN	EUR	200 000	196 736,03	0,19
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 3.25% 24-03-31	EUR	1 000 000	1 060 240,60	1,01
MERCK FINANCIAL SERVICES 1.875% 15-06-26	EUR	400 000	394 243,34	0,38
VONOVIA SE 0.25% 01-09-28 EMTN	EUR	500 000	426 008,50	0,41
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>3 717 511,37</b>	<b>3,56</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>BELGIQUE</b>				
COFINIMMO	EUR	600 000	488 589,02	0,47
EUROPEAN UNION 2.75% 04-02-33	EUR	2 000 000	2 088 188,77	2,00
EUROPEAN UNION 3.125% 05-12-28	EUR	200 000	206 849,94	0,20
GROUPE BRUXELLES LAMBERT 0.125% 28-01-31	EUR	300 000	242 564,82	0,23
SOFINA PRIVATE EQ SA SICAR 1.0% 23-09-28	EUR	700 000	593 265,32	0,57
UCB 1.0% 30-03-28 EMTN	EUR	500 000	449 868,98	0,43
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>4 069 326,85</b>	<b>3,90</b>
<b>ESPAGNE</b>				
BANCO DE BADELL 0.875% 16-06-28	EUR	400 000	363 352,13	0,35
BANCO DE BADELL 1.125% 11-03-27	EUR	400 000	383 569,93	0,37
BANCO NTANDER 0.625% 24-06-29	EUR	600 000	534 120,46	0,51
BANCO NTANDER 1.125% 23-06-27	EUR	500 000	470 289,06	0,45
CAIXABANK 0.5% 09-02-29 EMTN	EUR	800 000	710 262,52	0,68
CAIXABANK 1.25% 18-06-31 EMTN	EUR	800 000	750 981,16	0,72
IBERDROLA FINANZAS SAU 1.575% PERP	EUR	200 000	178 943,11	0,17
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>3 391 518,37</b>	<b>3,25</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
BALL 0.875% 15-03-24	EUR	600 000	595 606,85	0,57
CITIGROUP 3.713% 22-09-28	EUR	400 000	410 435,66	0,40
IBM INTL BUSINESS MACHINES 0.875% 09-02-30	EUR	800 000	714 970,41	0,69
IBM INTL BUSINESS MACHINES 3.625% 06-02-31	EUR	1 000 000	1 065 938,29	1,03
JPM CHASE 1.047% 04-11-32 EMTN	EUR	500 000	420 283,20	0,40
TOYOTA MOTOR CREDIT 0.125% 05-11-27	EUR	300 000	269 607,45	0,25
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>3 476 841,86</b>	<b>3,34</b>
<b>FINLANDE</b>				
NESTE OYJ 0.75% 25-03-28	EUR	1 000 000	915 109,67	0,88
NORDEA BKP 3.625% 10-02-26	EUR	500 000	515 070,51	0,49
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>1 430 180,18</b>	<b>1,37</b>
<b>FRANCE</b>				
ALD 4.375% 23-11-26	EUR	200 000	205 948,19	0,20
ALSTOM 0.5% 27-07-30	EUR	600 000	488 340,48	0,46
ALTAREA COGEDIM 1.75% 16-01-30	EUR	400 000	315 980,68	0,30
ARVAL SERVICE LEASE 0.875% 17-02-25	EUR	300 000	292 515,37	0,28
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.25% 29-06-28	EUR	1 100 000	971 552,07	0,93
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.625% 21-02-31	EUR	1 200 000	990 511,15	0,95
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 4.375% 02-05-30	EUR	400 000	427 876,30	0,41
BNP PAR 2.1% 07-04-32 EMTN	EUR	500 000	455 239,59	0,43
BPCE 3.625% 17-04-26 EMTN	EUR	700 000	724 388,29	0,70
BPIFRANCE 2.125% 29-11-27 EMTN	EUR	1 000 000	984 842,10	0,94
BQ POSTALE 1.375% 24-04-29	EUR	700 000	641 975,14	0,61
BQ POSTALE HOME LOAN SFH 3.0% 31-01-31	EUR	700 000	729 962,54	0,70
CA 1.75% 05-03-29 EMTN	EUR	500 000	469 772,76	0,45
CADES 2.75% 25-11-32 EMTN	EUR	1 500 000	1 515 510,49	1,46
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 3.375% 25-11-30	EUR	800 000	842 649,05	0,81
CAPGEMINI SE 0.625% 23-06-25	EUR	700 000	674 805,49	0,64

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CARMILA 5.5% 09-10-28 EMTN	EUR	500 000	525 439,25	0,51
CARREFOUR BQ 0.107% 14-06-25	EUR	800 000	762 842,78	0,73
CASA ASSURANCES 1.5% 06-10-31	EUR	1 000 000	822 197,54	0,79
CNP ASSURANCES 2.5% 30-06-51	EUR	500 000	443 729,11	0,43
COFACE S A E 5.75% 28-11-33	EUR	200 000	208 740,15	0,20
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 2.125% 10-06-28	EUR	300 000	292 297,03	0,28
CSSE FED 2.125% 12-09-26 EMTN	EUR	600 000	583 944,48	0,56
DERICHEBOURG 2.25% 15-07-28	EUR	200 000	190 038,00	0,18
DEXIA MUN 3.625% 17-01-29 EMTN	EUR	500 000	524 260,79	0,50
EDENRED 1.375% 18-06-29	EUR	700 000	650 853,77	0,62
ENGIE 1.5% PERP	EUR	900 000	795 693,10	0,76
FRANCE 1.75% 25-11-24	EUR	1 000 000	989 339,75	0,95
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.75% 25-02-28	EUR	1 300 000	1 233 239,75	1,19
HIME SARLU 0.625% 16-09-28	EUR	400 000	349 380,54	0,34
ICADE 1.5% 13-09-27	EUR	500 000	468 392,58	0,45
ICADE SANTE SAS 1.375% 17-09-30	EUR	300 000	248 907,71	0,24
ILIAS 1.875% 11-02-28	EUR	500 000	468 453,29	0,45
KERING 1.25% 05-05-25 EMTN	EUR	700 000	686 478,93	0,66
KERING 3.375% 27-02-33 EMTN	EUR	500 000	524 912,19	0,50
KERING 3.875% 05-09-35 EMTN	EUR	400 000	425 599,97	0,41
LAMON 2 1/8 06/23/31	EUR	400 000	349 803,46	0,34
L'OREAL S A 3.125% 19-05-25	EUR	800 000	814 714,08	0,78
LVMH MOET HENNESSY 3.5% 07-09-33	EUR	900 000	941 552,24	0,91
NEXANS 2.75% 05-04-24	EUR	500 000	508 161,15	0,49
ORANGE 1.375% PERP EMTN	EUR	300 000	259 148,61	0,24
PLASTIC OMNIVUM SYSTEMES URBAINS 1.25% 26-06-24	EUR	800 000	793 818,58	0,76
PSA BANQUE FRANCE 3.875% 19-01-26	EUR	300 000	313 330,91	0,30
QUADIENT 2.25% 03-02-25	EUR	400 000	398 293,62	0,38
RCI BANQUE 0.5% 14-07-25 EMTN	EUR	200 000	191 499,68	0,19
RCI BANQUE 4.875% 14-06-28	EUR	500 000	540 126,97	0,52
RENAULT 2.0% 28-09-26 EMTN	EUR	400 000	384 932,22	0,37
REXEL 2.125% 15-06-28	EUR	450 000	425 872,13	0,41
RTE EDF TRANSPORT 3.75% 04-07-35	EUR	200 000	213 162,00	0,20
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.25% 09-11-27	EUR	200 000	204 287,78	0,19
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.375% 06-04-25	EUR	800 000	820 769,57	0,79
SEB 1.375% 16-06-25	EUR	500 000	484 860,61	0,47
SECHE ENVIRONNEMENT 2.25% 15-11-28	EUR	150 000	135 200,83	0,13
SODEXO 1.0% 27-04-29	EUR	800 000	733 754,34	0,70
STE ANONYME DE GEST DES STOCKS DE SEC 3.375% 29-06-30	EUR	700 000	737 002,75	0,70
SUEZ 1.625% PERP	EUR	700 000	651 750,45	0,62
SYNDICAT TRANSPORTS ILE DE FRANCE STIF 3.05% 03-02-33	EUR	400 000	417 889,84	0,40
UBISOFT ENTERTAINMENT 0.878% 24-11-27	EUR	900 000	766 345,11	0,73
VALEO 1.0% 03-08-28 EMTN	EUR	500 000	441 790,16	0,42
VILMORIN ET CIE 1.375% 26-03-28	EUR	300 000	255 293,05	0,24
WENDEL 1.0% 01-06-31	EUR	400 000	337 784,66	0,32

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
WENDEL 4.5% 19-06-30	EUR	700 000	740 935,48	0,71
WORLDSLNE 1.625% 13-09-24	EUR	1 200 000	1 176 963,21	1,13
WORLDSLNE 4.125% 12-09-28 EMTN	EUR	700 000	703 878,46	0,68
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>36 669 532,35</b>	<b>35,14</b>
<b>ITALIE</b>				
ACEA 0.25% 28-07-30 EMTN	EUR	500 000	412 478,03	0,40
INTE 0.75% 16-03-28 EMTN	EUR	400 000	362 899,64	0,34
INTE 4.0% 19-05-26 EMTN	EUR	800 000	831 965,86	0,80
UNICREDIT 4.45% 16-02-29 EMTN	EUR	500 000	531 512,81	0,51
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>2 138 856,34</b>	<b>2,05</b>
<b>JAPON</b>				
NIDEC 0.046% 30-03-26	EUR	300 000	278 202,20	0,27
<b>TOTAL JAPON</b>			<b>278 202,20</b>	<b>0,27</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 3.0% 15-11-28	EUR	200 000	206 139,28	0,19
DANFOSS FINANCE II BV 4.125% 02-12-29	EUR	500 000	522 218,28	0,51
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 2.875% 16-02-33	EUR	1 200 000	1 258 717,23	1,21
GRAND CITY PROPERTIES SA	EUR	400 000	189 201,84	0,18
SEGRO CAPITAL SARL 0.5% 22-09-31	EUR	600 000	473 269,26	0,45
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>2 649 545,89</b>	<b>2,54</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
0.25% 07-09-26 EMTN	EUR	900 000	828 270,91	0,80
ABN AMRO BK 3.75% 20-04-25	EUR	300 000	309 052,33	0,30
ACHMEA BV 3.625% 29-11-25	EUR	400 000	403 212,61	0,38
ASML HOLDING NV 3.5% 06-12-25	EUR	400 000	404 387,04	0,39
COOPERATIEVE RABOBANK UA 0.25% 30-10-26	EUR	400 000	373 299,60	0,36
DE BAHN FIN 0.95% PERP	EUR	700 000	674 176,87	0,65
IBERDROLA INTL BV 1.45% PERP	EUR	200 000	184 999,03	0,18
ING GROEP NV 2.125% 23-05-26	EUR	500 000	495 819,26	0,47
ING GROEP NV 4.5% 23-05-29	EUR	800 000	847 587,15	0,81
STELLANTIS NV 4.25% 16-06-31	EUR	600 000	637 557,10	0,61
VESTEDA FINANCE BV 1.5% 24-05-27	EUR	200 000	190 686,07	0,18
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>5 349 047,97</b>	<b>5,13</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
NATWEST MKTS E3R+0.98% 13-01-26	EUR	1 000 000	1 019 349,00	0,98
ROYAL BK SCOTLAND GROUP 0.75% 15-11-25	EUR	900 000	876 324,69	0,84
STANDARD CHARTERED 0.85% 27-01-28	EUR	800 000	739 928,88	0,70
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>2 635 602,57</b>	<b>2,52</b>
<b>SUEDE</b>				
ELECTROLUX AB 2.5% 18-05-30	EUR	200 000	187 002,08	0,18
SANDVIK AB 2.125% 07-06-27	EUR	400 000	393 365,05	0,37
TELEFONAKTIEBOLAGET LM E 1.875% 01-03-24	EUR	700 000	708 353,58	0,68
VLVY 1 5/8 09/18/25	EUR	250 000	244 266,42	0,23
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>1 532 987,13</b>	<b>1,46</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>67 339 153,08</b>	<b>64,53</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>67 339 153,08</b>	<b>64,53</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>LUXEMBOURG</b>				
LUXALPHA AMERICAN SELECT B	EUR	456,152		
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>				
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>				
<b>Créances</b>			2 625,00	0,01
<b>Dettes</b>			-30 789,23	-0,03
<b>Comptes financiers</b>			973 531,28	0,93
<b>Actif net</b>			104 345 700,99	100,00
<b>Part HARMONIE EQUILIBRE</b>	<b>EUR</b>		<b>910,1611</b>	<b>114 645,30</b>